100 ans 1916-2016 Propriété Industrielle au Maroc

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

OMPIC

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES 2016 9

BREVETS D'INVENTION 13

I. ACTIVITES DE DEPOT 14
1. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION 14
2. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE 14
3. EVOLUTION DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE PAR NATURE DE DÉPOSANT 14
4. RÉPARTITION DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE 15
5. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT 15

II. EVALUATION DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION SUR LA BASE DES RAPPORTS DE RECHERCHE AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE 16

III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION 16

IV. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION 16
1. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE 17
2. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR PAYS D'ORIGINE 17
3. MAINTIEN EN VIGUEUR DES BREVETS D'INVENTION 17

SIGNES DISTINCTIFS 19

I. MARQUES 20
1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES 20
A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid) 20
B. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaines par nature de déposant 21
C. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par type de signe 21
D. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine 21
E. Répartition des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) par lieu de dépôt 22
2. PUBLICATION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES MAROCAINES 22
3. ENREGISTREMENT DE MARQUES 22
A. Enregistrement de marques marocaines 22
B. Les dix premières classes figurant dans les marques marocaines enregistrées 23
4. RENOUVELLEMENTS 23
A. Marques renouvelées d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid) 23
B. Répartition des marques marocaines renouvelées par nature de déposant 24

5. LES MARQUES INTERNATIONALES (MAROC PAYS D'ORIGINE) 25
A. Demandes d'enregistrement internationales 25
B. Renouvellements 25
6. EXAMEN DES MOTIFS ABSOLUS 25
A. Les rejets des demandes d'enregistrement de marques 25
B. Les rejets de demandes d'enregistrement de marques nationales 25
C. Les refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc 25

II. OPPOSITIONS 26
1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS 26
2. ANALYSE DES OPPOSITIONS PAR PARTIE À L'OPPOSITION 26
A. Demandes de marques objets d'oppositions 26
B. Nature du droit antérieur 26
3. DÉCISIONS RENDUES PAR L'OMPIC 27

III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS 27
1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS 27
A. Evolution des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale) 27
B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement (voie nationale +voie internationale) 27
C. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant 28
D. Les dix premières classes de la classification de Locarno les plus désignées dans les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine 28
E. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels (voie nationale) par lieu de dépôt 28
2. PUBLICATION DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS 29
A. Evolution des publications des dessins et modèles industriels (voie nationale) 29
B. Ajournement de la publication 29
3. DÉCISIONS DE REJET DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS 29
4. RENOUVELLEMENTS 29
A. Dessins et modèles industriels renouvelés (voie nationale et internationale) 29
B. Les dix premières classes de la classification de Locarno figurant dans les dessins et modèles renouvelés (d'origine marocaine) 29
5. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS INTERNATIONALES 30
A. Maroc Pays d'Origine 30
B. Classement du Maroc dans les Top 10 des pays désignés dans les demandes d'enregistrement international selon le système de la Haye 30

IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES 30

V. NOMS COMMERCIAUX 30
1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CRÉATION D'ENTREPRISE 30
2. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE 31
3. RÉPARTITION SECTORIELLE 31
4. RÉPARTITION RÉGIONALE/ LIEU DE DÉPÔT DES DEMANDES 31

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE 33

I. ENTREPRISES (PERSONNES MORALES) 34
1. EVOLUTION DES CRÉATIONS 34
2. RÉPARTITION RÉGIONALE 34
3. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE 34
4. RÉPARTITION SECTORIELLE 34
5. MODIFICATIONS 35

II. PERSONNES PHYSIQUES 35
1. EVOLUTION DES CRÉATIONS 35
2. RÉPARTITION RÉGIONALE 35
3. RÉPARTITION SECTORIELLE 35
4. MODIFICATIONS 35

III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES 36

ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION 37

I. ACTIVITES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION 38
1. PREMIÈRE ÉDITION DE « CASABLANCA IP WEEK » 38
2. SIDE EVENT DE L'OMPIC À L'OCCASION DE LA COP 22 42
3. PROJET NAMADIJ AU SERVICE DES PME CRÉATRICES DE DESIGN 42
4. SÉMINAIRES JOURNÉES D'INFORMATION FOIRE ET SALON 43

II. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES 43
1. LES E-SERVICES DE L'OMPIC 43
2. LES ACTIVITÉS DE FORMATION DE L'ACADÉMIE MAROCAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE 45
3. CENTRES DE SERVICES 46

III. COOPERATION AU NIVEAU INTERNATIONAL 47
1. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI) 47
2. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) 48
3. OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB) 48
4. OFFICE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EUIPO) 49
5. OFFICES DES PAYS MEMBRES DE L'ACCORD D'AGADIR 49
6. OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (SIPO - CHINE) 49
7. OFFICE SAOUDIEN DES BREVETS (SPO) 50
8. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI, FRANCE) 50
9. OFFICE ESPAGNOL DES BREVETS ET DES MARQUES (OEPM) 50
10. OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO) 51
11. OFFICE DES BREVETS ET DES MARQUES DES ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE 51

IV. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION 51
1. ACTIVITÉS LIÉES AU RÉSEAU DE CENTRES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES (TISC) 51
2. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENTS DE PARTENARIATS 52

V. ACTIONS AVEC LES UNIVERSITES, LES CENTRES DE RECHERCHE ET LES CLUSTERS 52
1. MISE EN PLACE D'UNE AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONAL (ADI) SELON LE TRAITÉ DE BUDAPEST 52
2. PROMOTION DE L'INNOVATION ET VALORISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE 53

VI. LEGISLATION ET REGLEMENTATION RELATIVES A LA PROPRIETE INDUSTRIELLE 53

VII. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION 53

VIII. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL POUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET ANTI-CONTREFAÇON (CONPIAC) 54

RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES 55

I. RESSOURCES HUMAINES 56

II. RESSOURCES FINANCIERES 56

III. AUDIT 57

IV. CONSEIL D'ADMINISTRATION 58

FAITS MARQUANTS

ET CHIFFRES CLES 2016

FAITS MARQUANTS
ET CHIFFRES CLES 2016

S'il ne fallait retenir qu'un seul fait marquant de l'année 2016, ce serait sans aucun doute le Centenaire de la propriété industrielle au Maroc.

100 ans 1916 -2016 Propriété Industrielle au Maroc

En effet, le Royaume du Maroc, riche de son histoire de plus de 1200 ans et conscient de l'importance du capital immatériel, s'est doté dès le début du siècle dernier d'un système de propriété industrielle au service de la création et de l'innovation, et ce à travers le Dahir du 23 juin 1916 promulgué par le Sultan Moulay Youssef.

Pour célébrer ces 100 ans d'existence, la première édition de la semaine de la propriété industrielle «Casablanca IP Week», placée Sous le Haut Patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, a été organisée en Mai 2016. «Casablanca IP Week» a constitué l'occasion de mettre en avant le rôle de la propriété industrielle dans la promotion de la créativité et de l'innovation ainsi que dans le développement des économies. Elle a réussi à créer un cadre d'échange et de partage sur les enjeux de la propriété industrielle du 21ème siècle et sur les expériences des pays à travers le Monde et notamment ceux de notre continent l'Afrique (26 pays africains).

Dans ce même esprit de partage et d'échange, la coopération internationale a été centrée cette année sur la coopération sud-sud, illustrée notamment par la réalisation de la première édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle « CAPI », une formation étalée sur 6 mois et réalisée en partenariat avec l'INPI (France) et l'OMPI (Genève).

Le CAPI a connu la participation de 25 candidats de 6 pays africains: Maroc, Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal et Tunisie. Plus globalement, ce sont plus de 100 représentants de pays africains, dont des directeurs généraux, responsables d'offices de propriété industrielle, des intervenants dans le domaine de la propriété industrielle, des inventeurs, des designers et entrepreneurs qui ont été accueillis par l'OMPIC durant cette année.

L'année 2016 a également été marquée par la visite officielle de M. Francis Gurry, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), témoignant ainsi du rôle de plus en plus important joué par le Maroc dans le développement de la propriété industrielle à l'échelle nationale, régionale et internationale. Cette visite qui a été l'occasion de signature d'un Mémorandum d'entente entre l'OMPIC et l'OMPI.

Enfin, en tant que première année de mise en œuvre de la stratégie 2016-2020, l'année 2016 a connu le lancement d'une nouvelle ère de projets, dont certains ont d'ores et déjà atteint le stade de mise en œuvre, il s'agit en particulier de : directives d'examen des demandes de brevets, des marques et des noms commerciaux, deux éditions de la Patent Marketplace, baromètre de la propriété industrielle et commerciale, outils de mise en œuvre de la loi 17-97, nouveaux e-services, partenariat OMPIC et acteurs régionaux... Ces projets illustrent bien la vision stratégique de la propriété industrielle et commerciale qui ambitionne à positionner l'OMPIC en tant qu'acteur clé dans la promotion de la créativité et de l'innovation au service du développement.

Sur le plan des indicateurs de la propriété industrielle et commerciale, l'année 2016 a été très encourageante à tous les niveaux et particulièrement pour les demandes d'origine marocaine qui ont enregistré des évolutions positives allant de 5% jusqu'à 17%. En effet, le niveau de croissance le plus élevé en 2016 a été réalisé par les marques d'origine marocaine qui ont connu une évolution de +17%, suivies par les demandes de brevet d'invention avec une augmentation de 6% et par les dessins et modèles industriels avec un taux d'évolution de 5%. En termes de création d'entreprises, l'activité a été caractérisée par une évolution de 9% pour les intentions de création de cette année, une augmentation de 8,3% pour les créations effectives de personnes morales pour 2016 et de 7% pour les nouvelles entreprises individuelles durant la même période.

En ce qui concerne les indicateurs mondiaux de la propriété industrielle publiés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en novembre 2016, le Maroc se situe à la 57ème position pour les dépôts de brevets, 42ème pour les marques et 16ème pour les dessins et modèles industriels, pour les dépôts effectués par les résidents. Selon ces indicateurs, le Maroc se distingue par un classement à la 6ème position au niveau Mondial en matière de dépôts de designs rapportés au PIB. Sur le plan du classement Global Innovation Index (GII), édition 2016, le Maroc est classé 72ème enregistrant une progression de six places par rapport à l'année précédente et se hissant ainsi au top 3 Africain de ce classement.

Brevets d'invention		
Demandes de brevet d'invention	1240	+21%
Demandes d'origine marocaine	237	+6%
Demandes internationales d'origine marocaine selon le PCT	32	/

Marques		
Demandes d'enregistrement de marque	12 847	+7%
demandes d'origine marocaine	7 212	+17%
Renouvellements	8 931	+5%
Demandes internationales d'origine marocaine selon le système de Madrid	105	+18%

Dessins et Modèles Industriels		
Demandes de Dessins et Modèles Industriels	1 385	+2%
Demandes d'origine marocaine	821	+5%

Noms commerciaux		
Intentions de créations (Certificats Négatifs délivrés)	72 299	+10%
Personnes morales	63 807	+10%
Enseignes	8 492	+10%

Création des entreprises		
Total des créations d'entreprises	74 532	+8%
Personnes morales	39 896	+8,3%
Personnes physiques	34 911	+7%

Services en ligne		
Total des transactions en ligne	68 676	+8%

Recettes d'Exploitation (MDhs)	**73,51**	**+7,4%**

BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION

I. ACTIVITES DE DEPOT

1. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION

1240 demandes de brevets d'invention ont été déposées auprès de l'OMPIC au titre de l'année 2016, il s'agit d'une augmentation de 21% par rapport à 2015 et de 13% par rapport à 2014.

Les dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine marocaines et étrangère effectués au cours de l'année 2016 ont respectivement enregistré des augmentations de 6% et 26% par rapport à 2015.

La répartition des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par voie de dépôt, montre que la voie de validation vient au premier rang (50%), suivie par la voie de dépôt internationale PCT (48%) et au 3ème rang vient la voie de priorité (2%).

2. DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE

Les dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine enregistrent une augmentation de 6% par rapport à l'année dernière.

L'augmentation des dépôts de demandes de brevet d'invention d'origine marocaine enregistrée au cours de l'année 2016 concerne les dépôts effectués par des personnes morales (13%), alors que les dépôts effectués par les personnes physiques ont régressé de (10%) par rapport à l'année 2015.

Il y a lieu de souligner que la part des dépôts provenant des personnes morales représente 73% du total des dépôts d'origine marocaine.

3. EVOLUTION DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE PAR NATURE DE DÉPOSANT

	2012	2013	2014	2015	2016
Universités	58	138	158	109	131
Centres de recherche	16	25	32	31	24
Entreprises marocaines	26	26	36	14	21*
Personnes Physiques	96	96	127	70	64
Total	196	315	353	224	237

* 3 demandes de brevets d'invention en copropriété avec des universités.

La ventilation des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, par nature de déposant, montre que l'année 2016 a connu une progression significative des dépôts émanant des entreprises marocaines (+50) et des universités (+20%) par rapport à l'année dernière. Toutefois, il y a lieu de noter la baisse des demandes provenant des centres de recherche (-23%) et des personnes physiques (-10).

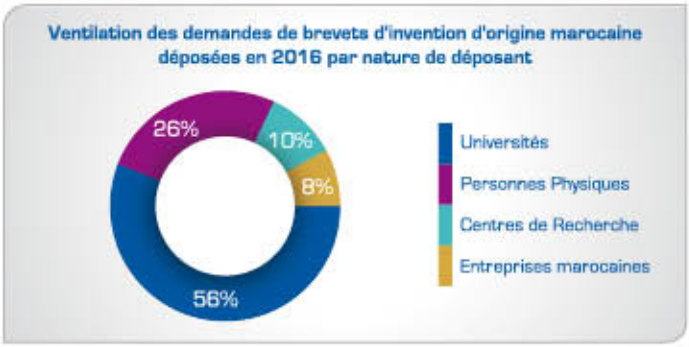

56 % des demandes de brevet d'invention d'origine marocaine émanent des universités. Les personnes physiques, les centres de recherche et les entreprises ont respectivement déposés 26%,10% et 8% demandes de brevets d'invention.

5 Principaux déposants d'origine marocaine	Nombre de demandes déposées
UNIVERSITE MOHAMMED V RABAT	53
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT *	40
FONDATION MASCIR	24
UNIVERSITE HASSAN II CASABLANCA	9
ECOLE POLYTECHNIQUE D'AGADIR-UNIVERSIAPOLIS	5

* 7demandes de brevets d'invention en copropriété avec union des inventeurs marocains et 3 en copropriété avec des entreprises.

Les trois premières places sont occupées par les mêmes déposants que l'an dernier et représentent 50% des demandes de brevets d'inventions déposées en 2016 contre 52% en 2015.

4. RÉPARTITION DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE

La répartition par domaine technologique concerne les demandes d'origine marocaine déposées au cours de l'année 2016.

Cluster mécanique & ingénierie	
Autres machines spéciales (Machines agricoles, élevage ...)	16
Éléments mécaniques (parties de machine, arbres de transmission, assemblage mécanique, embrayage....)	15
Techniques de mesure	13
Procédés et appareils thermiques (procédés de conversion de l'énergie solaire thermique, récepteurs d'énergie solaire...)	12
Transport	11
Moteurs, pompes, turbines (énergie éolienne, machines motrices à fluide...)	9
Génie civil	8
Manutention et emballages	8
Machines-outils	3
Total	**95**

Cluster physique et TIC	
Autres biens de consommation	13
Communication numérique	5
Dispositifs de commande	9
Informatique	12
Machines et appareils électriques, énergie électrique	11
Mobilier, jeux	2
Semi-conducteurs (panneaux photovoltaïques)	1
Techniques audiovisuelles	6
Technologie médicale	1
Télécommunications	5
Total	**65**

Cluster pharmacie & biotechnologie	
Produits pharmaceutiques	12
Biotechnologie (kit de diagnostic des maladies micro-organisme ...)	9
Total	**21**

Cluster chimie	
Écotechnologie (traitement des eaux, Récipients à ordures,...)	14
Génie chimique (transformation de la matière, chimie industrielle ....)	9
Matériaux, métallurgie	7
Chimie de base	7
Chimie macromoléculaire, polymères	5
Chimie fine organique	5
Chimie alimentaire	5
Techniques de surface	4
Total	**56**

Les statistiques ci-dessus montrent que les dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine ont concerné tous les domaines technologiques. Le domaine de la mécanique arrive en tête avec 40% du total des dépôts, suivis par le domaine la physique et TIC avec 27% et au 3ème rang le domaine de la chimie avec 24% et au dernier rang le domaine de la pharmacie biotechnologie avec 9%.

5. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT

Evolution des dépôts de brevet à l'international selon le PCT (Maroc Pays D'origine)	2012	2013	2014	2015	2016
Dépôt international	35	54	58	32	32

Le nombre des demandes internationales selon le PCT déposées à travers l'OMPIC a enregistré une stagnation au titre de l'année 2016 par rapport à l'année 2015.

La répartition par nature de déposant montre que 21 demandes de brevets d'invention ont été déposées par des personnes morales (15 dépôts des universités, 2 dépôts des entreprises et 2 dépôts d'un centre de recherche) et 11 demandes émanent des personnes physiques.

II. EVALUATION DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION SUR LA BASE DES RAPPORTS DE RECHERCHE AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE

Conformément à la loi 17-97 relative à la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, l'OMPIC établit des rapports de recherche préliminaires et définitifs avec opinion sur la brevetabilité pour décider quant à la délivrance des brevets ou le rejet des demandes de brevet d'invention.

Au cours de l'année 2016, 938 rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité ont été réalisés par 18 examinateurs, enregistrant une moyenne de 52 rapports par examinateurs et dépassant ainsi l'objectif fixé à 50 rapports par examinateur.

Rapport de recherches réalisées au cours de l'année 2016	Demande d'origine marocaine	Demande d'origine étrangère
Rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité	160	473
Rapport de recherche définitif avec opinion sur la brevetabilité	93	212

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

Evaluation des demandes examinées en 2016 d'origine marocaine sur la base du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité

Critères de Pertinence	Demande d'origine marocaine		
	2014	2015	2016
Nouveauté et activité inventive	17%	23%	38%
Nouveauté et absence d'activité inventive	39%	40 %	36%
Absence de nouveauté et d'activité inventive	44%	37%	26%

L'évaluation des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine montre que 38% de ces demandes présentent un caractère nouveau et inventif contre 23 % pour l'année 2015 et 17% pour l'année 2014. Cette amélioration de la qualité des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine est due principalement aux actions d'informations et de formations organisées par l'OMPIC et la contribution du réseau TISC au niveau de l'assistance aux profits des déposants.

Evaluation des demandes examinées en 2016 d'origine étrangère sur la base du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité

Critères de Pertinence	Demande d'origine étrangère	
	2015	2016
Nouveauté et activité inventive	43%	46 %
Nouveauté et absence d'activité inventive	35%	39 %
Absence de nouveauté et d'activité inventive	22%	15 %

L'évaluation des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère montre que 46 % de ces demandes présentent un caractère nouveau et inventif, 39 % de ces demandes présentent un caractère de nouveauté et manquent d'activité inventive, et 15% présentent une absence de nouveauté et d'activité inventive.

L'amélioration de la qualité des demandes d'origine étrangère examinées au cours de l'année 2016 (+3%) revient essentiellement aux dispositions de la nouvelle loi. Celle-ci a encouragé les déposants étrangers à opter pour l'extension de leur protection par brevet au Maroc, vu qu'il dispose désormais d'un système avec examen, qui permet de délivrer des titres de brevet plus sûrs juridiquement.

III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2016 l'OMPIC a publié 1194 documents de brevet, dont 306 brevets d'invention délivrés et 750 demandes de brevets publiés sur le serveur de publication **http://patent.ompic.ma** et 138 demandes de brevet validées publiées sur la plateforme Espacenet **https://worldwide.espacenet.com**. Les brevets concernant ces demandes validées seront publiés sur le serveur de publication de l'OMPIC une fois délivrés.

IV. DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

L'année 2016 a été marquée par la délivrance des brevets d'invention selon le nouveau système d'examen, et a vu la délivrance de 207 brevets d'invention d'origine étrangère (68%) et 99 brevets d'invention d'origine marocaine (32%).

Il est à noter que la procédure nationale prévoit l'écoulement de certains délais avant de statuer quant à la délivrance ou le rejet de la demande de brevet, notamment le délai du déposant pour modifier ses revendications ou émettre des observations suite au rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité, et le délai des tiers pour émettre leurs observations suite à la publication de la demande de brevet après 18 mois à compter de la date de dépôt.

1. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE

	Nombre des brevets délivrés	
Domaine technologique	Brevet d'origine Marocaine	Brevet d'origine Etrangère
Chimie	48	67
Physique et électricité	23	38
Mécanique	28	52
Pharmacie biochimie	15	35

2. RÉPARTITION DES BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR PAYS D'ORIGINE

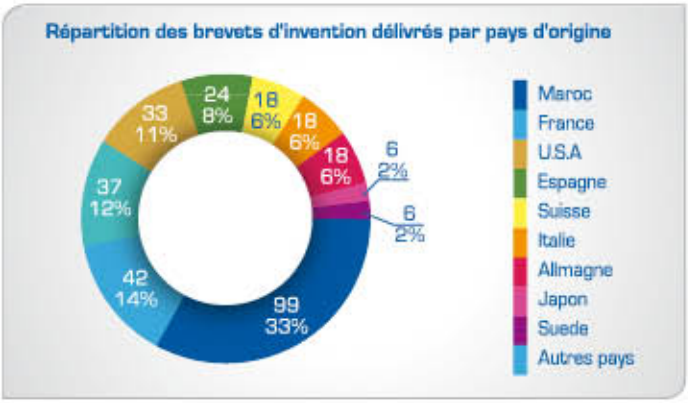

Le Maroc occupe la première position avec 33% du total des brevets d'invention délivrés, en 2016, suivi de la France avec 12% et des Etats Unis d'Amérique avec 11%.

3. MAINTIEN EN VIGUEUR DES BREVETS D'INVENTION

Les brevets d'invention sont délivrés pour une durée de 20 ans, pendant laquelle des droits exigibles pour leur maintien en vigueur, doivent être acquittés pour les années qui suivent celle au cours de laquelle ils ont été délivrés. A défaut d'acquittement des droits de maintien en vigueur, le titulaire d'un brevet d'invention qui n'a pas acquitté une annuité dans les délais précités est déchu de ses droits.

	2016	2015
Annuités payées	3450	3256
Déchéance	990	1352

L'OMPIC a enregistré au cours de l'année 2016 une progression des annuités acquittées de 6% par rapport à l'année dernière.

L'âge moyen des brevets en vigueur en 2016 :

Le choix, de maintenir ou non un brevet dépend essentiellement de la durée de vie d'une technologie, de la stratégie de protection du déposant et de la rentabilité de l'investissement.

Les statistiques montrent que l'âge moyen des brevets d'invention en vigueur en 2016 est de 9 ans.

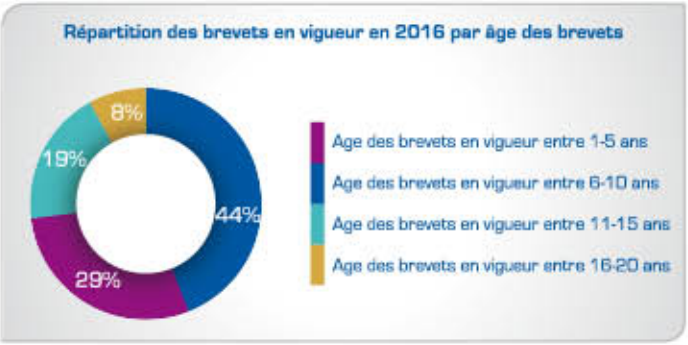

SIGNES DISTINCTIFS

SIGNES DISTINCTIFS

I. MARQUES

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES

A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Année	Total des demandes d'enregistrement de marques	Demandes de marques marocaines	Demandes de Marques étrangères (voie nationale)	Demandes de Marques étrangères + désignations postérieures (voie internationale)	Total des demandes de marques étrangères
2012	10850	5498	1496	3856	5352
2013	11321	5792	1613	3916	5529
2014	11705	6167	1615	3923	5538
2015	11974	6139	1404	4431	5835
2016	12847	7212	1641	3994	5635

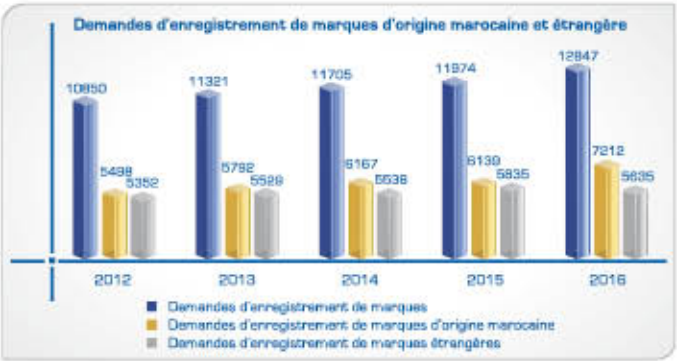

L'année 2016 a connu une augmentation des demandes d'enregistrement de marques qui ont atteint 12847 demandes contre 11974 demandes par rapport à l'année 2015 soit une évolution de 7%.

Ce total des demandes d'enregistrement de marques inclut les demandes d'enregistrement de marques déposées directement au Maroc auprès de l'OMPIC (voie Nationale : 8853 demandes en 2016) et les demandes internationales qui ont sollicité la protection au Maroc via la voie Internationale (Système de Madrid[1] : 3994 demandes en 2016).

L'année 2016 a été marquée par une importante croissance de 17% des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine, qui sont passées de 6139 en 2015 à 7212 demandes en 2016. Elles représentent, cette année 56 % par rapport au total des demandes d'enregistrement.

Les demandes d'enregistrement de marques d'origine étrangère ont connu une légère baisse de 3 % en passant de 5835 demandes en 2015 à 5635 demandes en 2016, dont 1641 demandes déposées par voie nationale et 3994 demandes déposées via le système de Madrid. En effet, au cours de l'année 2016, les demandes d'enregistrement internationales déposées via le système de Madrid (3994 demandes) ont connu une baisse de 9% par rapport à 2015 (4431 demandes).

Les désignations postérieures du Maroc dans les demandes déposées via le système de Madrid ont régressé de 6% en passant de 723 en 2015 à 675 en 2016.

A noter que la désignation postérieure est une opération permettant au titulaire de marque d'étendre sa protection, sur la base d'une première demande internationale, dans d'autres états membres du système de Madrid, qui n'ont pas été désignés dans la demande initiale.

[1] **Système de Madrid** : Permet l'enregistrement international des marques dans plusieurs pays (98 Parties à l'Arrangement / Protocole de Madrid) dont le Maroc en fait partie.

B. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaines par nature de déposant

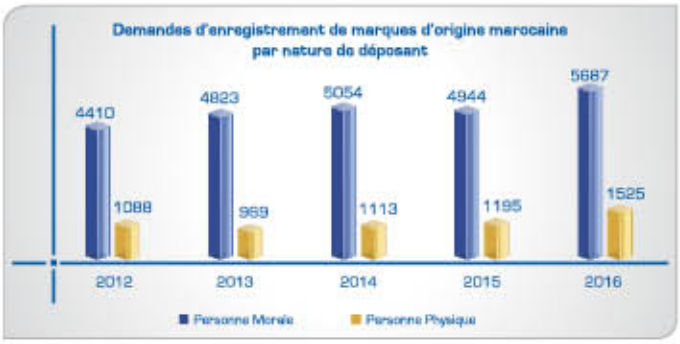

Durant l'année 2016, la majorité des demandes d'enregistrement de marques marocaines a été effectuée par les personnes morales, soit 79 % des demandes. Elles ont évolué de 15% par rapport à 2015.

Concernant les demandes émanant de personnes physiques, elles ont évolué de 28 % en comparaison à 2015 passant de 1195 à 1525 demandes.

C. Répartition des demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par type de signe

Type de signe	2016	2015	2016/2015
Signe mixte	4784	3942	21%
Signe dénominatif	2356	2143	10%
Signe figuratif	72	54	33%

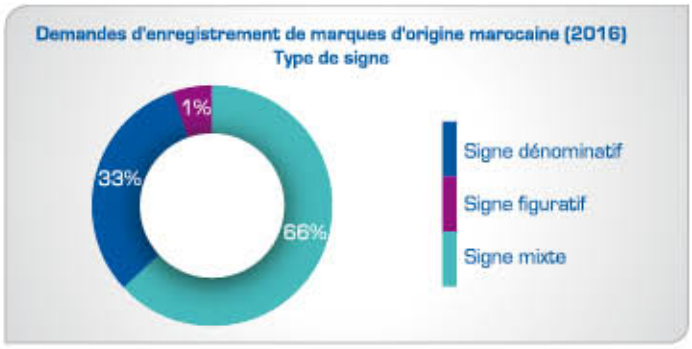

La part la plus importante des demandes de marques marocaines est du type « signe mixte », soit 66% des demandes, suivie par le signe dénominatif avec une part de 33%.

D. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine

Les classes (selon la classification de Nice[2]) regroupent les produits et services désignés dans les demandes d'enregistrement de marques reflétant les secteurs concernés par ces marques.

[2] Il s'agit de la classification internationale des produits et services concernant l'enregistrement des marques

En 2016, les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques marocaines sont les suivantes :

Code Class. Nice	Classe	Demandes d'enregistrement de marques marocaines en 2016	Part en 2016	Demandes d'enregistrement de marques marocaines en 2015	Part en 2015	2016/ 2015
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	1266	8%	959	7%	32%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	1186	8%	844	6%	41%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	1126	7%	1080	8%	4%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	826	5%	715	5%	16%
41	Education; formation; divertissement...	813	5%	745	6%	9%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	714	5%	683	5%	5%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	582	4%	541	4%	8%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	508	3%	407	3%	25%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie.	467	3%	398	3%	17%
36	Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	463	3%	372	6%	24%

Année	Total des classes (Demandes d'origine marocaine)
2012	14847
2013	13254
2014	14335
2015	13469
2016	15176

Considérant que le Maroc adopte un système multi-classes permettant au déposant d'enregistrer une même marque dans différentes classes de produits et/ ou services, il est à noter que pendant l'année 2016, le nombre de classes désignées est de 15176 classes, pour 7212 demandes de marques marocaines, avec une hausse de 13% par rapport à 2015.

En 2016, le top 10 des classes les plus désignées dans les demandes d'enregistrement de marques marocaines est presque le même que celui de l'année 2015.

Les secteurs les plus marquants sont: le secteur de produits cosmétiques qui a connu la meilleure hausse (de 40%), le service commercial et la publicité avec une augmentation de 32%, le secteur agroalimentaire avec une hausse de 4% et le secteur pharmaceutique avec une hausse de 15%.

En comparaison avec l'année 2015, la classe 43 (Services de restauration et hébergement temporaire) ne fait plus partie du top 10 des classes désignées.

Par contre, la classe 36 portant sur le secteur des affaires financières et immobilières, a rejoint ce top 10 avec une hausse importante de 24%.

E. Répartition des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) par lieu de dépôt

Région	Demandes en 2016	Part en 2016	Demandes en 2015	Part en 2015	2016/ 2015
Casablanca-Settat	4126	46,6%	3426	45,4%	20,4%
En ligne	3078	34,8%	2684	35,6%	14,7%
Rabat-Salé-Kénitra	423	4,8%	380	5,0%	11,3%
Fés-Meknès	287	3,2%	270	3,6%	6,3%
Souss-Massa	285	3,2%	192	2,5%	48,4%
L'Oriental	255	2,9%	175	2,3%	45,7%
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	206	2,3%	228	3,0%	-9,6%
Laâyoune-Sakia El Hamra	70	0,8%	57	0,8%	22,8%
Marrakech-Safi	52	0,6%	82	1,1%	-36,6%
Béni Mellal-Khénifra	47	0,5%	33	0,4%	42,4%
Drâa-Tafilalet	16	0,2%	12	0,2%	33,3%
Dakhla-Oued Ed-Dahab	9	0,1%	7	0,1%	28,6%

La majorité des demandes d'enregistrement de marques (voie nationale) émanent de la région de Casablanca-Settat avec 46.6%, suivie par la région de Rabat- Salé-Kenitra avec 4.8% et Fès-Meknès et Souss-Massa avec 3.2% chacune.

Concernant les demandes d'enregistrement de marques en ligne via la plateforme Directinfo, elles attirent de plus en plus les utilisateurs du système des marques. En effet, au cours de l'année 2016, elles ont enregistré une évolution de 14.7% par rapport à 2015 et elles constituent une part de 34.8% du total des demandes d'enregistrement de marques.

Ces performances sont dues essentiellement aux tarifs réduits de 20% par rapport au dépôt classique, ainsi qu'à la simplicité et la rapidité de ce service.

2. PUBLICATION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES MAROCAINES

La publication concerne les demandes d'enregistrement de marques régulièrement déposées et dont les critères de validité de la marque sont satisfaits. La publication se fait deux fois par mois (le 2ème et le 4ème Jeudi de chaque mois) dans le Catalogue officiel des marques disponible sur le site de l'OMPIC : http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques

Durant l'année 2016, les demandes d'enregistrement de marques marocaines publiées, ont connu une croissance de 14%, en passant de 5116 en 2015 à 5832 demandes publiées en 2016.

3. ENREGISTREMENT DE MARQUES

A. Enregistrement de marques marocaines

Année	Marques marocaines enregistrée
2012	4927
2013	5123
2014	4868
2015	5848
2016	6052

Les marques marocaines enregistrées ont connu une croissance de 3% durant l'année 2016, en passant de 5848 en 2015 à 6052 marques enregistrées en 2016.

B. Les dix premières classes figurant dans les marques marocaines enregistrées

Le top 10 des classes figurant dans les marques marocaines enregistrées est le suivant :

Code Class. Nice	Classe	Marques marocaines enregistrées 2016	Part en 2016	Marques marocaines enregistrées 2015	2016/ 2015
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale...	1032	7,9%	899	14,8%
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	906	6,9%	1062	-14,7%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	885	6,7%	757	16,9%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	762	5,8%	611	24,7%
41	Education; formation; divertissement...	723	5,5%	724	-0,1%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	595	4,5%	673	-11,6%
31	Produits agricoles, aquacoles, horticoles et forestiers à l'état brut et non transformés...	562	4,3%	494	13,8%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	418	3,2%	456	-8,3%
36	Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	411	3,1%	408	0,7%
43	Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire	399	3,0%	426	-6,3%

Année	Nombre de classes figurant dans les marques marocaines enregistrées
2012	14408
2013	11798
2014	11624
2015	13761
2016	13113

Le nombre de classes figurant dans les marques marocaines enregistrées en 2016 est de 13113 classes, pour 6052 marques marocaines enregistrées, avec une baisse de 4% par rapport à 2015.

Par rapport au top 10 des classes figurant dans les marques marocaines enregistrées en 2016, ces classes restent presque les mêmes qu'en 2015, sauf la classe 25 (Vêtements, chaussures, chapellerie) qui n'en fait plus partie et la classe 43 (Services de restauration et hébergement temporaire) qui a rejoint ce top 10.

4. RENOUVELLEMENTS

A. Marques renouvelées d'origine marocaine et étrangère (voie nationale et voie internationale via le système de Madrid)

Année	Total des marques renouvelées	Marques marocaines renouvelées	Marques étrangères renouvelées		Total marques étrangères renouvelées
			Voie nationale	Voie internationale	
2012	5293	177	360	4756	5116
2013	5657	237	538	4882	5420
2014	6163	508	612	5043	5655
2015	8458	1655	1414	5389	6803
2016	8931	1773	1577	5581	7158

En 2016, le nombre total des marques renouvelées a atteint 8931 contre 8458 marques par rapport à l'année 2015 soit une évolution de 5%.

Selon l'origine des marques renouvelées, le nombre de marques renouvelées d'origine marocaine a connu une croissance de 7% en 2016, en passant de 1655 en 2015 à 1773 marques en 2016. Elles représentent 20 % par rapport au total des marques renouvelées.

Les marques d'origine étrangère renouvelées (voie nationale+ voie internationale) ont connu une évolution de 5 % en passant de 6803 en 2015 à 7158 en 2016.

Au cours de l'année 2016, 5581 marques internationales désignant le Maroc ont été renouvelées (via le système de Madrid) contre 5389 marques en 2015 soit une augmentation de 3%.

B. Répartition des marques marocaines renouvelées par nature de déposant

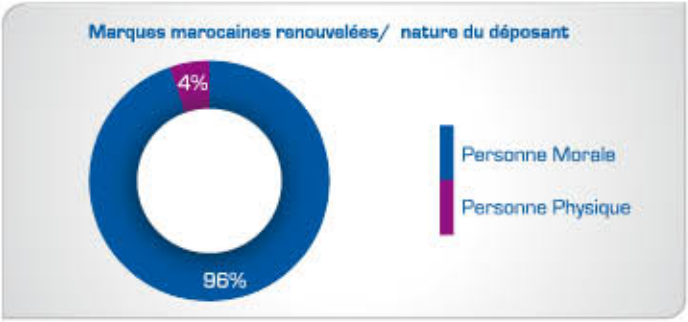

Au cours de l'année 2016, 96% des marques marocaines renouvelées ont été effectuées par les personnes morales. Celles-ci ont ainsi évolué de 8% en passant de 1561 en 2015 à 1695 marques marocaines renouvelées en 2016.

Par contre, les marques marocaines renouvelées dont les déposants sont des personnes physiques, ont baissé en 2016 de 17% par rapport à 2015 passant de 94 à 78 marques.

a. Répartition des marques marocaines renouvelées par type de signe

Type de signe	2016	2015
Signe dénominatif	1027	992
Signe figuratif	25	34
Signe mixte	722	629

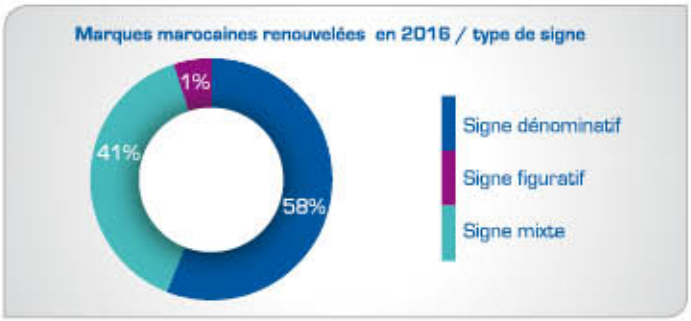

Cette analyse, par type de signe constituant la marque, montre que 58% des marques marocaines renouvelées sont représentées par un signe dénominatif, suivi par le signe mixte avec une part de 41%. L'autre type de signe figuratif ne constitue que 1%.

b. Les dix premières classes figurant dans les marques marocaines renouvelées

Le top 10 des classes figurant dans les marques marocaines renouvelées est le suivant :

Code Class. Nice	Classe	Marques marocaines renouvelées 2016	Part en 2016	Marques marocaines renouvelées 2015	Part en 2015	2016/ 2015
30	Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines...	473	10%	462	28%	2%
29	Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés...	351	8%	351	21%	0%
35	Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale....	271	6%	247	15%	10%
9	Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques...	248	5%	192	12%	29%
38	Télécommunications.	247	5%	202	12%	22%
36	Assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.	190	4%	80	5%	138%
3	Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver...	181	4%	158	10%	15%
32	Eaux minérales et gazeuses et autres boissons sans alcool; Bières	178	4%	97	6%	84%
5	Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires...	166	4%	212	13%	-21,7%
31	Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes.	165	4%	98	6%	68%

Année	Nombre de classes figurant dans les marques marocaines renouvelées
2012	328
2013	671
2014	1387
2015	3979
2016	4568

Le nombre de classes figurant dans les marques marocaines renouvelées en 2016 est de 4568 classes, pour 1773 marques marocaines renouvelées, avec une progression de 15% par rapport à l'année 2015.

Les classes les plus marquantes dans les renouvellements sont : la classe 30 du secteur « agroalimentaire » avec une hausse de 2%, la classe 29 des « viande, poisson...» qui a stagné par rapport à 2015, la classe 35 du «service commercial et de publicité» avec une augmentation de 10%, la classe 9 des « appareils et instruments scientifiques.. » avec une évolution de 29 % et la classe 38 des « Télécommunications » avec une hausse de 22%.

5. LES MARQUES INTERNATIONALES (MAROC PAYS D'ORIGINE)

A. Demandes d'enregistrement internationales

	2012	2013	2014	2015	2016
Demandes d'enregistrement internationales	25	60	46	56	56

Durant l'année 2016, les demandes d'enregistrement internationales (Maroc pays d'origine) ont atteint 105, contre 89 demandes en 2015, soit une évolution de +18%. L'OMPIC a reçu, en 2016, six désignations postérieures.

Il est à rappeler que la désignation postérieure est une opération permettant au titulaire de marque d'étendre sa protection, sur la base d'une première demande internationale, dans d'autres états membres du système de Madrid, qui n'ont pas été désignés dans la demande initiale.

Les pays les plus désignés au niveau des demandes d'enregistrement international d'origine marocaine sont principalement : l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Union Européenne, l'Espagne et la France.

B. Renouvellements

	2012	2013	2014	2015	2016
Renouvellement	25	60	46	56	56

Les renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine) ont stagné par rapport à 2015 et ils sont de 56 demandes.

6. EXAMEN DES MOTIFS ABSOLUS

A. Les rejets des demandes d'enregistrement de marques

	2016	2015
Nombre de rejets de demandes d'enregistrement de marques	523	264
Nombre de rejets partiels	184	29
Nombre de rejets totaux	339	235

Pendant l'année 2016, l'OMPIC a émis 523 rejets de demandes d'enregistrement de marques pour motifs absolus notamment l'absence de caractère distinctif, ce qui représente un taux de rejet de 4% de l'ensemble des demandes examinées en 2016, soit une augmentation de 1.8% par rapport à l'année 2015.

Les demandes dont le rejet est partiel sont de 184, soit 35% du total des rejets, alors que les demandes dont le rejet est total sont plus nombreuses, soit 339 demandes c qui représente 65% du total des rejets.

B. Les rejets de demandes d'enregistrement de marques nationales

	2016
Nombre de rejets de demandes d'enregistrement de marques	455
Nombre de rejets partiels	166
Nombre de rejets totaux	289

Le nombre des rejets portant sur les demandes nationales, déposées directement à l'OMPIC, a atteint 455 représentant ainsi 87% du total des rejets, dont 289 rejets à l'égard de tous les produits et services désignés et 166 à l'égard d'une partie des produits et services.

Concernant les observations des déposants suite à ces rejets émis, nous avons reçu 11 observations.

C. Les refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc

	2016
Nombre de refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc	68
Nombre de rejets partiels	18
Nombre de rejets totaux	50

S'agissant des refus d'office portant sur les enregistrements internationaux désignant le Maroc, ils sont de l'ordre de 68, répartis ainsi : 50 refus totaux et 18 refus partiels.

L'OMPIC a reçu 5 observations des déposants suite aux rejets émis.

Les motifs de rejets qui sont le plus souvent invoqués sont : l'absence du caractère distinctif, notamment en vertu de l'article 134. b) et la tromperie conformément à l'article 135.

Il est à préciser que le rejet partiel concerne également la limitation de la liste des produits et services désignés dans la demande d'enregistrement de marque lorsque le signe en question contient des éléments pouvant tromper les consommateurs par rapport à certains produits et services.

II. OPPOSITIONS

La procédure d'opposition contre une demande d'enregistrement de marque constitue une mesure préventive permettant aux titulaires de certains droits antérieurs de faire obstacle à l'enregistrement d'une marque susceptible de leur porter atteinte. Elle permet également d'informer les déposants sur l'existence de droits antérieurs.

Ainsi le titulaire d'un droit antérieur notamment, le propriétaire d'une marque protégée ou déposée antérieurement à ladite demande bénéficiant d'une date de priorité antérieure, le propriétaire d'une marque antérieure notoirement connue au sens de l'article 6bis de la convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, le titulaire d'une indication géographique ou d'une appellation d'origine protégées ou déposées antérieurement, a la possibilité de s'opposer à l'enregistrement d'une nouvelle demande de marque dans un délai de deux mois courant à partir de la date de publication de ladite demande d'enregistrement dans le catalogue officiel.

1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS

L'OMPIC a reçu durant l'année 2016, 1033 demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque contre 902 en 2015, soit une augmentation de 14% par rapport à l'année 2015.

Au cours de l'année 2016, le taux d'opposition par rapport au total des demandes d'enregistrement de marques (12847 demandes) est resté inchangé par rapport à l'année 2015, soit 8%.

2. ANALYSE DES OPPOSITIONS PAR PARTIE À L'OPPOSITION

A. Demandes de marques objets d'oppositions

Au cours de l'année 2016, 986 demandes d'oppositions ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie nationale contre 840 en 2015. Ces demandes d'enregistrement nationales constituent ainsi 95% des demandes objet des oppositions contre 93% en 2015.

Concernant les marques internationales désignant le Maroc, au cours de l'année 2016, 47 demandes ont fait l'objet d'oppositions contre 62 en 2015, soit 5% des demandes d'enregistrement de marques objet des oppositions.

B. Nature du droit antérieur

Le nombre d'oppositions, dont les marques antérieures sont des marques nationales, enregistré au cours de l'année 2016 est de 682 parmi 1033 oppositions contre 657 en 2015, soit 66% de l'ensemble des oppositions.

Par ailleurs, le nombre d'opposition dont les marques antérieures sont des marques internationales ayant servi de base à l'opposition est de 296 en 2016 contre 245 en 2015, soit 29 % de l'ensemble des oppositions.

Le nombre de demandes d'opposition déposées en invoquant la notoriété de la marque de l'opposant reçu en 2016 est de 55 soit 5% des oppositions contre 28 demandes en 2015.

Les premiers pays utilisant le système d'opposition

Pays	2016	2015	Variation 2016/2015
Maroc	520	469	10%
Etats-Unis d'Amerique	55	64	-14%
Emirats Arabes Unis	18	6	200%
France	18	8	125%
Japon	14	5	180%

En tête du top 5 des pays des titulaires de droit de marques utilisant le système d'opposition en 2016, s'affiche le Maroc avec 520 opposants sur un total de 709 opposants ce qui montre que le système d'opposition est largement utilisé par les marocains.

En deuxième position, en trouve les Etats Unis d'Amérique avec 55 opposants puis la France et les Emirats Arabes Unis en troisième position avec 18 opposants chacun et le Japon en quatrième position avec 14 opposants.

3. DÉCISIONS RENDUES PAR L'OMPIC

Durant l'année 2016, l'OMPIC a rendu 823 décisions contre 830 en 2015. Les décisions justifiant les oppositions représentent 80% (contre 81% en 2015) de l'ensemble des décisions rendues, 6% des décisions ont rejeté les oppositions tandis que 14% (contre 15% en 2015) des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées (enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés).

Il est à noter que l'OMPIC a reçu en 2016, 186 réponses à l'opposition contre 147 en 2015 soit un taux de réponse de 18% contre 16% pour l'année précédente.

Il y a lieu de souligner également que si le déposant ne répond pas à l'opposition dans un délai de deux mois à compter de l'expiration du délai de l'opposition, l'OMPIC statue sur l'opposition.

Mais si une réponse à l'opposition est émise par la partie déposante, elle déclenche une procédure contradictoire qui peut durer jusqu'à six mois avant de rendre une décision statuant sur l'opposition. Ce qui explique cette légère régression des décisions rendues par l'OMPIC (823 en 2016 contre 830 en 2015).

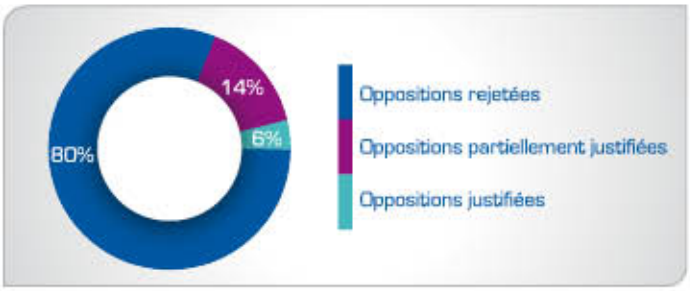

III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

A. Evolution des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

	2012	2013	2014	2015	2016
Déposant marocain	751	693	735	780	821
Déposant étranger (voie nationale)	35	41	54	77	153
Déposant étranger (voie internationale)	381	430	410	494	411
Total Déposant étranger	416	471	464	571	564
Total	1167	1164	1199	1351	1385

Durant l'année 2016, les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels ont atteint 1385 demandes contre 1351 en 2015, soit une augmentation de 2%. Ce chiffre comprend les demandes déposées directement au Maroc par voie nationale (821 demandes d'origine marocaine et 153 d'origine étrangère) et les demandes déposées indirectement par voie internationale selon le système de la Haye[3] (411 demandes).

Les demandes d'enregistrement déposées par voie nationale (marocaines et étrangères) ont également enregistré une augmentation de 11,3 % avec 974 demandes en 2016 contre 857 en 2015.

Avec une part dépassant 59 % du total des demandes d'enregistrement déposées en 2016, les demandes d'origine marocaine déposées selon la voie nationale ont marqué une croissance de 5% avec 821 demandes contre 780 demandes déposées en 2015.

Pour leur part, les demandes d'origine étrangère, ont connu une légère baisse de 1%, passant ainsi de 571 demandes en 2015 à 564 en 2016 (153 par voie nationale et 411 par voie internationale).

B. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement (voie nationale +voie internationale)

[3] **Système de la Haye** : Le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels permet de faire enregistrer jusqu'à 100 dessins et modèles sur plus de 66 territoires moyennant le dépôt d'une seule demande internationale.

Il y a lieu de signaler que conformément à la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle, une même demande d'enregistrement peut porter jusqu'à cent dessins ou modèles industriels sous réserve que lesdits dessins ou modèles industriels appartiennent à la même classe de la classification internationale pour les dessins ou modèles industriels.

En 2016, un total de 6378 dessins et modèles industriels ont été déposés, contre 6037 en 2015 soit une augmentation de 6 %, dont la majorité sont déposés par voie nationale (4384 dessins et modèles). Il est à noter que la moyenne des dessins et modèles industriels contenus dans les demandes d'enregistrement est de 5 dessins et/ou modèles par demande.

C. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Personne Morale	669	599	644	689	705	2%
Personne Physique	82	94	91	91	116	27%
Total	751	693	735	780	821	5%

Le nombre des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels déposées par les personnes physiques durant l'année 2016 ont enregistré une évolution importante de 27%. Malgré la faible évolution de 2% qu'ont connue les demandes faites par les personnes morales, elles détiennent une part de 86% du total des demandes d'origine marocaine.

D. Les dix premières classes de la classification de Locarno[4] les plus désignées dans les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels d'origine marocaine

Classe de Locarno	Intitulé	2016	2015	Variation 2016/2015
9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	280	233	20%
25	Constructions et éléments de construction	89	124	-28%
11	Objets d'ornement	67	17	294%
7	Articles de ménage non compris dans d'autres classes	56	33	70%
2	Articles d'habillement et mercerie	51	55	-7%
5	Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	44	36	22%
19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	42	70	-40%
6	Ameublement	39	43	-9%
26	Appareils d'éclairage	29	13	123%
32	Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation	19	36	-47%

A l'instar de l'année 2015, le Top 10 des classes les plus désignées reste pratiquement inchangé en 2016. En tête de classement, on retrouve la classe 9 « Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises » suivie de la classe 25 « Constructions et éléments de construction », tandis qu'en 3ème position, vient la classe 11 « Objets d'ornement » avec une augmentation de 294% et ce au détriment de la classe 19 qui en 2016 affiche une régression de -40 % et vient alors en 7éme position.

A noter qu'en 2016, la classe 26 «Appareils d'éclairage» rejoint le Top 10 du classement avec une évolution de 123% par rapport à l'année 2015.

E. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels (voie nationale) par lieu de dépôt

	2016	2015	2016/2015
Casablanca-Settat	709	638	11%
En ligne	167	131	27%
Fés-Meknès	46	48	-4%
Rabat-Salé-Kénitra	22	8	175%
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	19	2	850%
Laâyoune-Sakia El Hamra	5	4	25%
Souss-Massa	4	15	-73%
Drâa-Tafilalet	1	1	0%
Béni Mellal-Khénifra	1	0	-
Dakhla-Oued Ed-Dahab	0	1	-100%
L'Oriental	0	1	-100%
Marrakech-Safi	0	10	-100%

Durant l'année 2016, la grande majorité des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels a été effectuée dans la région Casablanca-Settat avec au total de 709 demandes, soit une évolution de 11% par rapport à l'année 2015. La région Fes-Meknes vient en second lieu avec 46 demandes d'enregistrement.

Il importe de souligner qu'une remarquable évolution a été enregistrée dans la région Tanger-Tetouan-Al Houceima avec une augmentation de 850 % et la région Rabat-Salé-Kénitra avec une augmentation de 175% par rapport à 2015.

Les demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels en ligne, via la plateforme Directinfo [5], ont connu une évolution de 27% par rapport à l'année 2015. En effet, les 167 demandes de dessins et modèles industriels déposés en ligne témoignent de l'efficacité et la simplicité qu'offre cette solution aux utilisateurs.

[4] **La classification de Locarno** est une classification destinée aux secteurs des dessins et modèles industriels. Elle est fondée sur un traité multilatéral administré par l'OMPI, qui a été conclu en 1968 et s'intitule Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels.

[5] **Directinfo** est l'ensemble des services en ligne que l'OMPIC a mis en place afin de faciliter les formalités de dépôts ainsi que l'accès à l'information financière et légale (www.directinfo.ma).

2. PUBLICATION[5] DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

La publication des dessins ou modèles industriels se fait le 1er Jeudi de chaque mois, dans le Catalogue officiel des dessins ou modèle industriel disponible sur le site de l'OMPIC : **http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-dmi.**

A. Evolution des publications des dessins et modèles industriels (voie nationale)

	2016	2015	2016/2015
Déposant marocain	738	646	14%
Déposant étranger	63	58	10%
Total	801	704	14%

Les dessins et modèles industriels publiées en 2016 ont atteint un chiffre de 801, soit une augmentation de 14% par rapport à l'année 2015, dont 738 dessins et modèles industriels publiés sont d'origine marocaine.

B. Ajournement de la publication

Durant l'année 2016, l'OMPIC a reçu 6 demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels pour lesquelles l'ajournement de la publication a été demandé contre 5 en 2015. Il est à noter que quatre demandes d'enregistrement déposées en 2015 ont été publiées, trois après écoulement du délai d'ajournement et une suite à une demande de levée d'ajournement présentée par le déposant. A rappeler que le système des dessins ou modèles industriels prévoit la possibilité de l'ajournement de la publication pour une durée maximum de 18 mois.

3. DÉCISIONS DE REJET DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

En 2016, l'OMPIC a prononcé 22 rejets à l'égard de demandes d'enregistrement national conformément à l'article 118 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13 ce qui représente un taux de rejet de 3% contre 4 rejets en 2015.

Les rejets portant sur la totalité des dessins ou modèles contenus dans les demandes sont de l'ordre de 2 tandis que les rejets partiels à l'égard d'une partie des dessins ou modèles sont au nombre de 20. Aussi, le reste des dessins ou modèles de toutes les demandes objet de rejets partiels a été publié en 2016 après expiration du délai de deux mois à compter de la date de notification des décisions.

Il est à préciser que 95% des rejets sont fondés sur l'article 113 de la loi 17-97 précitée qui exclut de la protection de tous les dessins ou modèles qui reproduisent, entre autres, les drapeaux, emblèmes et poinçons officiels du Royaume et les 5% restant sont fondés sur l'article 104.a) relatif à la définition d'un dessin ou modèle industriel.

4. RENOUVELLEMENTS

A. Dessins et modèles industriels renouvelés (voie nationale et internationale)

	2012	2013	2014	2015	2016
Total	546	703	598	832	755
Marocain	48	149	126	159	178
Etranger (voie nationale)	18	36	37	40	32
Etranger (voie internationale)	480	518	435	633	545
Total étranger	498	554	472	673	577

Au cours de l'année 2016, les demandes de renouvellement des dessins et modèles industriels ont connu une baisse de -10 % par rapport à l'année 2015 (755 demandes contre 832 en 2015). Par contre, on note une croissance de 12 % pour les demandes de renouvellements d'origine marocaine.

B. Les dix premières classes de la classification de Locarno figurant dans les dessins et modèles renouvelés (d'origine marocaine)

Classe de Locarno	Intitulé	2016	2015	Variation 2016/2015
9	Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises	55	54	2%
1	Produits alimentaires	25	5	400%
19	Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement	17	12	42%
13	Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique	16	5	220%
25	Constructions et éléments de construction	14	29	-52%
5	Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle	6	6	0%
6	Ameublement	6	8	-25%
8	Outils et quincaillerie	5	0	-
23	Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides	5	3	67%

[5] Conformément à l'article 132 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, l'OMPIC publie le **Catalogue Officiel des Dessins ou Modèles Industriels**. Ce Catalogue contient des informations relatives aux nouvelles demandes d'enregistrement.

Le classement des demandes de renouvellement par secteurs d'activité en 2016 montre la dominance de la classe 9 « Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises » avec 55 demandes.

La classe 1 « Produits alimentaires » qui vient en 2ème position, a connu une augmentation remarquable de 400% par rapport à l'année 2015. De même, la classe 4 « Constructions et éléments de construction » avec une augmentation de 220%.

5. DEMANDES D'ENREGISTREMENT DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS INTERNATIONALES

A. Maroc Pays d'Origine

	2012	2013	2014	2015	2016
Demandes d'enregistrement internationales	1	1	4	3	5
Nombre de modèle	2	1	8	10	15
Renouvellement	0	6	2	5	3

Les demandes d'enregistrement international selon le système de La Haye des dessins et modèles industriels (Maroc pays d'origine) ont connu en 2016 une augmentation de 67% avec 5 demandes contre 3 en 2015, et un total de 15 dessins et modèles industriels contre 10 demandes en 2015.

Cependant, les demandes de renouvellement des demandes d'enregistrement international ont connu une baisse avec seulement 3 demandes contre 5 en 2015.

B. Classement du Maroc dans les Top 10 des pays désignés dans les demandes d'enregistrement international selon le système de la Haye

	2012	2013	2014	2015	2016
Union Européenne	1946	2099	2203	3050	3754
États-Unis d'Amérique	0	0	0	959	2031
Suisse	1856	1934	1857	1872	1812
Turquie	1160	1339	1268	1322	1281
Japon	0	0	0	576	1042
République de Corée	0	0	276	886	925
Singapour	625	743	731	778	802
Norvège	709	785	750	861	775
Ukraine	608	699	606	658	609
Maroc	381	430	410	494	411
Total	7285	8029	8101	11456	13416

A l'instar des 4 dernières années, le Maroc fait toujours parti des 10 premiers états désignés dans des demandes d'enregistrement déposées selon le système de la Haye avec 411 désignations, soit 3% du total des 10 premières désignations.

IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

L'année 2016 a connu l'inscription de 03 indications géographiques (IG) au registre national des indications géographiques et appellations d'origine tenu par l'OMPIC ramenant ainsi le nombre total à 36 IG et AO.
Il s'agit des IG suivantes :

- l'IG « Coing Oued El Maleh »
- l'IG « Feuilles Séchées du Romarin de l'Oriental »
- l'IG « Huile Essentielle du Romarin de l'Oriental ».

L'aire géographique de la 1ère relève de la préfecture de Mohammedia tandis que les deux dernières relèvent de la région de l'oriental.
Le Registre National des Indications Géographiques (IG) et Appellations d'Origine (AO) compte à ce jour 31 IG et 5 AO.

Il est à noter que d'autres demandes d'IG, notamment l'IG «HENNE DE FOUM-ZGUID», l'IG «CUMIN BELDI DE RHAMNA», l'IG «FIGUE DE BARBARIE DELLAHIA D'AL HOCEIMA», l'IG «AMANDE D'AKNOUL», l'IG «AMANDES D'AMELLAGO-ASSOUL» ..., ont été examinées en 2016 par la Commission Nationale des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (CNSDOQ) dont l'OMPIC est membre.

En guise de rappel, la CNSDOQ statue sur la demande d'IG ou d'AO en vue de la reconnaissance ou non de l'IG ou l'AO demandée. Celle-ci, une fois acceptée par la CNSDOQ est publiée au bulletin officiel et est déposée auprès de l'OMPIC pour qu'elle soit inscrite au registre national des IG et AO.

V. NOMS COMMERCIAUX

1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CRÉATION D'ENTREPRISE

En 2016, l'office a délivré 72299 noms commerciaux relatifs aux intentions de création d'entreprises, soit une augmentation avoisinant les 10% par rapport à 2015.

La domination des personnes morales dans les intentions de création d'entreprises est toujours confirmée. En effet, les dénominations constituent 88% des intentions de création, contre 12% pour les enseignes.

Il est à noter que les dénominations ont enregistré une augmentation de 10% par rapport à l'année dernière.

2. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

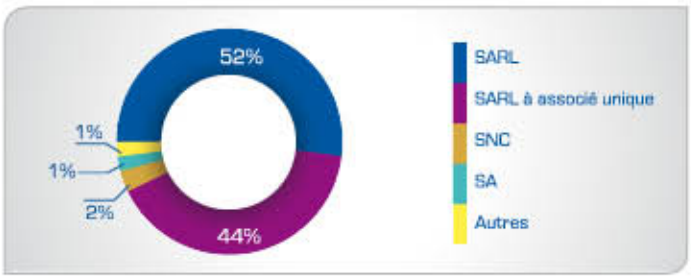

Les formes juridiques les plus sollicitées par les demandeurs des noms commerciaux restent la SARL et la SARLAU qui représentent respectivement 52% et 44% du total des intentions de création des sociétés commerciales.

La SA ne représente que 1% du total des intentions de création, enregistrant un recul de 7% par rapport à 2015.

3. RÉPARTITION SECTORIELLE

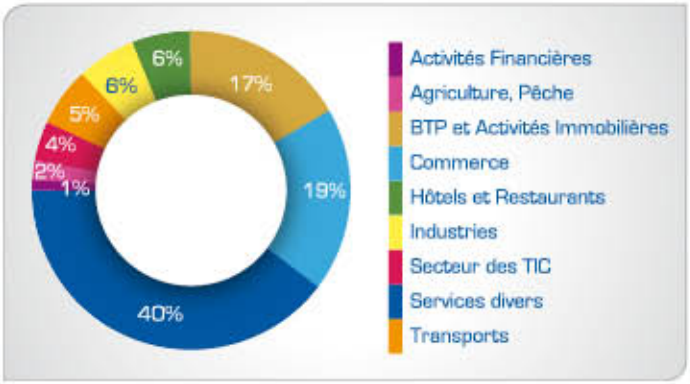

En 2016, trois secteurs concernent 92% des intentions de création d'entreprises, il s'agit des services, du commerce et du BTP avec des parts respectives de 56%, 19% et 17%.

Quant au secteur de l'industrie, il a enregistré une progression de 12% par rapport à l'année dernière et représente 6% de l'ensemble des intentions de création.

4. RÉPARTITION RÉGIONALE/ LIEU DE DÉPÔT DES DEMANDES

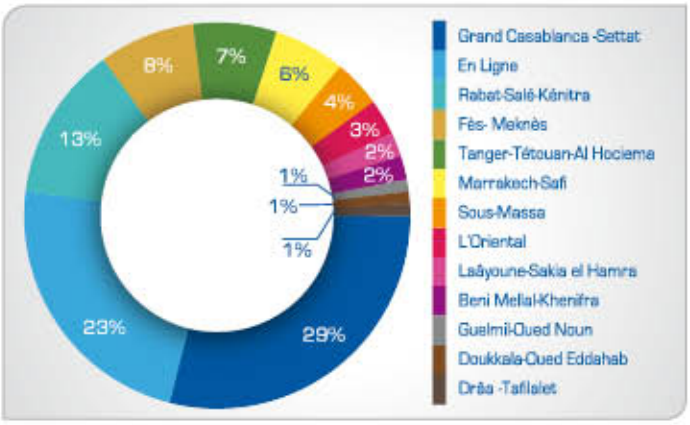

La répartition régionale relative au lieu de dépôt des demandes de noms commerciaux confirme, la prédominance de la région de Casablanca- Settat avec une part de 29%, suivie de la région Rabat-Salé-Kenitra, avec une part de 13%. Les demandes émanant des régions Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, Fès-Meknès et Marrakech-Safi ont enregistré, quant à elles, des parts respectives de 8%, 7% et 6%.

Concernant les dépôts en ligne des noms commerciaux, ils représentent 23% de l'ensemble des dépôts enregistrés en 2016, réalisant une hausse de 24% par rapport à l'année dernière, passant de 14573 demandes en 2015 à 18111 en 2016.

L'année 2016 a connu depuis le mois de Juin, le lancement de la plateforme des réclamations en ligne de l'OMPIC, accessible sur : reclamation.ompic.ma. La plateforme e-réclamation permet aux clients de soumettre et de suivre en temps réel l'état d'avancement de leurs réclamations.

Depuis cette date, l'OMPIC a reçu 445 réclamations, avec un délai moyen de traitement et de réponse d'un jour ouvrable.

REGISTRE CENTRAL
DU COMMERCE

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

I. ENTREPRISES (PERSONNES MORALES)

1. EVOLUTION DES CRÉATIONS

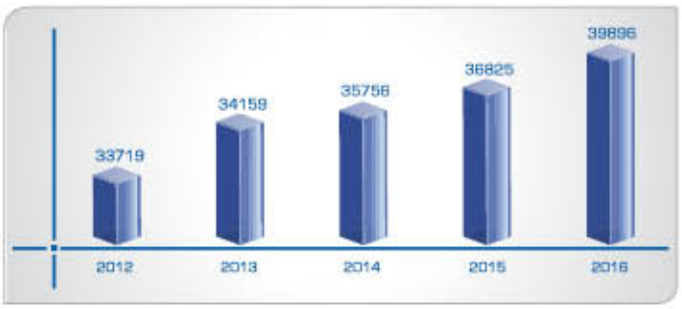

Le nombre des sociétés créées en 2016 a augmenté de 8,3% par rapport à 2015, soit 39 896 entreprises (PM) créées en 2016 contre 36 825 créées en 2015.

2. RÉPARTITION RÉGIONALE

La répartition régionale des nouvelles immatriculations au registre du commerce en 2016 montre que la région Casablanca-Settat maintient sa première position dans le classement des régions qui attirent le plus de création d'entreprises avec une part de 37% de l'ensemble des nouvelles immatriculations, suivie des régions Rabat-Salé-Kenitra (15%), Marrakech-Safi (10,6%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (10,5%).

En terme d'évolution, il y a lieu de signaler les variations positives enregistrés notamment au niveau de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec +13% et les régions du Sud avec +52% pour la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab, +25% pour la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et +24% pour la région de Guelmim-Oued Noun.

	2012	2013	2014	2015	2016
Casablanca-Settat	12 674	12 824	13 485	13 718	14 747
Rabat-Salé-Kénitra	4 911	5 304	5 458	5 897	5 930
Marrakech-Safi	3 425	3 467	3 660	3 830	4 233
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	3 507	3 591	3 843	3 689	4 185
Fès-Meknès	2 734	2 610	2 669	2 761	2 920
Souss-Massa	1 857	1 936	2 106	2 215	2 313
L'Oriental	1 320	1 373	1 440	1362	1 500
Laâyoune-Sakia El Hamra	824	772	754	999	1 248
Béni Mellal-Khénifra	989	954	849	898	886
Dakhla-Oued Ed-Dahab	353	323	495	562	853
Drâa-Tafilalet	874	755	767	635	759
Guelmim-Oued Noun	251	250	230	259	322
Total	**33 719**	**34 159**	**35 756**	**36 825**	**39 896**

3. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

La répartition par forme juridique des sociétés immatriculées au registre du commerce en 2016 montre la prédominance des sociétés à responsabilité limitée à associé unique (49.5%) et des sociétés à responsabilité limitée (47.9%). Il est à noter que la Société Anonyme ne représente que 0,6% du nombre total des entreprises créées.

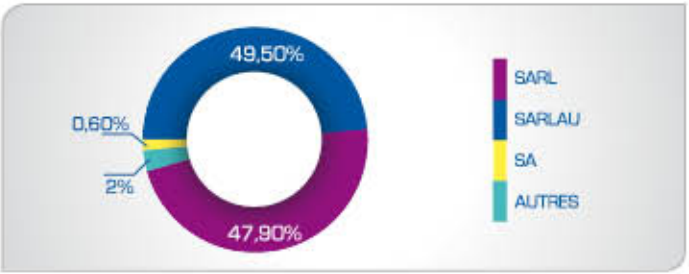

4. RÉPARTITION SECTORIELLE

La répartition sectorielle des sociétés nouvellement créées par activité montre que les secteurs «Commerce», «BTP et activités immobilières» et «Services divers» viennent en tête du classement. Ils représentent respectivement 28,4%, 23,6% et 19,8% du total des immatriculations.

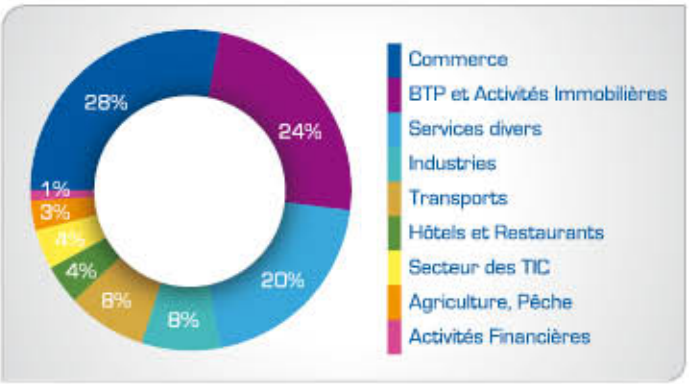

5. MODIFICATIONS

L'OMPIC a reçu 44 859 déclarations d'inscriptions modificatives au registre de commerce concernant les personnes durant l'année 2016 contre 41 547 en 2015 soit une évolution de 8%.

Les principales inscriptions modificatives opérées au niveau du registre de commerce sont reparties comme suit :

	2015	2016	Evolution 16/15
Changement de représentant/gérant	14445	15931	10%
Changement affectant les associés	10977	12197	11%
Changement d'adresse	11046	12908	17%
Cession d'actions/parts	10626	11412	7%
Augmentation de capital	4900	4605	-6%
Changement de forme juridique	3949	4526	15%
Changements d'activité	3963	4444	12%
Changement de dénomination	1109	1265	14%
Transfert entre tribunaux	686	840	22%
Diminution de capital	390	444	14%

NB : Une déclaration de modification peut concerner plusieurs événements juridiques (en moyenne 3 événements par modèle)

II. PERSONNES PHYSIQUES

1. EVOLUTION DES CRÉATIONS

En 2016, la création des entreprises individuelles (personnes physiques) a connu une évolution de 7% par rapport à l'année précédente, soit 34 911 créations contre 32 677 en 2015.

2. RÉPARTITION RÉGIONALE

	2012	2013	2014	2015	2016
L'Oriental	2 651	3 225	3 520	4 308	6 331
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	4 021	4 791	4 813	5 405	6 127
Casablanca-Settat	4 758	4 677	4 425	4 087	3 993
Rabat-Salé-Kénitra	3 633	3 782	3 975	3 872	3 625
Fès-Meknès	3 535	3 330	3 530	3 301	3 404
Marrakech-Safi	2 733	2 807	2 844	2 660	2 576
Laâyoune-Sakia El Hamra	1 550	1 521	1 633	2 289	2 358
Souss-Massa	2 132	2 226	2 283	2 282	2 288
Béni Mellal-Khénifra	1 865	1 714	1 839	1 727	1 551
Guelmim-Oued Noun	407	373	511	1 312	1 178
Drâa-Tafilalet	809	871	833	934	979
Dakhla-Oued Ed-Dahab	425	455	400	500	501
Total	**28 519**	**29 771**	**30 606**	**32 677**	**34 911**

La part de la région de l'Oriental vient en tête (18%), enregistrant 6 331 nouvelles immatriculations des personnes physiques en 2016. En effet, cette région a enregistré une très forte augmentation en 2016 ; +47% par rapport à 2015.

La région de Tanger-Tetouan-Al Hoceima, quant à elle, occupe la seconde position avec une part de 17% avec une augmentation de 13,4% en 2016 en comparaison avec la même période en 2015.

La région de Casablanca-Settat se positionne en 3ème place.

3. RÉPARTITION SECTORIELLE

Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles créées en 2016, enregistrant à lui seul plus de 59% du total des immatriculations, suivi par le secteur « Transport » avec 11%.

Quant au secteur du « Services divers » qui vient en 3ème position, il a connu une stagnation avec un taux de 8%.

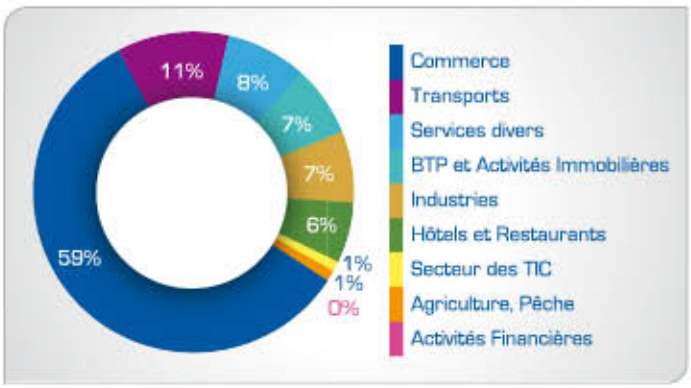

4. MODIFICATIONS

20039 inscriptions modificatives ont concerné les personnes physiques immatriculées au registre de commerce pendant l'année 2016, enregistrant ainsi une augmentation de 6% par rapport à l'année précédente 2015 (18 881).

	2015	2016	2016/2015
Changement d'adresse/ fonds de commerce	2986	2985	-0,03%
Changement d'enseigne	832	844	1,44%
Changement d'activité	3834	3616	-5,69%

III. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu en 2016 plus de 244 000 documents (statuts, PVs, modèles de création et de modification) relatifs aux inscriptions effectuées en 2016. En outre, plus de 157 000 états de synthèse relatifs à l'exercice 2015 ont été centralisés par l'OMPIC au cours de cette année et ont été mis en ligne à partir de septembre 2016 via le portail **www.directinfo.ma**.

Dépôt des états de synthèse :

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de dépôts des états de synthèse	113 965	126 885	133 858	146 458	157 666

Durant les 5 dernières années, le nombre des états de synthèse centralisés au niveau de l'OMPIC est en constante évolution (environ 8% annuellement). Il est passé de 146 458 dépôts pour l'exercice 2014 à 157 666 pour l'exercice 2015.

ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DE SERVICES D'INFORMATION

ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DE SERVICES D'INFORMATION

I. ACTIVITES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION

1. PREMIÈRE ÉDITION DE « CASABLANCA IP WEEK »

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, « Casablanca IP Week » offre aux acteurs économiques une plateforme d'échanges et de débats sur les questions liées au rôle de la propriété industrielle dans le développement et l'émergence des économies.

Organisée du 13 au 18 mai 2016, la première édition de « Casablanca IP Week » a été marquée par une série de rendez-vous et de moments forts qui ont émaillé le centenaire de la propriété industrielle au Maroc 1916-2016 et qui ont rassemblé près de 1300 invités et 46 experts marocains et en provenance d'Afrique, d'Asie et d'Europe.

Casablanca IP Forum (13 mai 2016)

Evénement de lancement de la semaine «Casablanca IP Week», cette journée a connu la participation d'imminentes personnalités dont des Ministres, des directeurs et des hauts responsables d'organisations et d'Offices de Propriété Industrielle ainsi que des dirigeants d'entreprises et professionnels de la propriété industrielle.

Lors de cette rencontre les débats se sont articulés autour de trois grands thèmes :

- La propriété industrielle du 21ème siècle : un levier de croissance pour les économies émergentes
- Les stratégies nationales de la propriété industrielle: nouveaux défis et contributions au développement économique.
- Le management de la propriété industrielle dans les entreprises.

Casablanca IP Mall (13-18 mai 2016)

Exposition ouverte au grand public pour démystifier les différents volets de la propriété industrielle.

Casablanca IP Mall a permis de retracer l'histoire des 100 ans de la propriété industrielle et de mettre en valeur la richesse du patrimoine national, via une exposition ludique et interactive, qui offre une vision dynamique du monde des marques, des designs et des brevets.

Casablanca IP Mall a reproduit une présentation chronologique, structurée autour des périodes qui ont marqué l'histoire de la propriété industrielle au Maroc, à savoir :

- 1916 -1955 : Précurseur de la propriété industrielle
- 1956-1981 : Le Maroc moderne en marche
- 1981-1999 : Les défis de la mondialisation
- 2000-2014 : Le XXIe siècle : un tournant...
- A partir de 2015 : vers l'émergence.

Cet espace a connu la participation d'élèves et d'étudiants du primaire, secondaire ainsi que du cycle supérieur en vue de sensibiliser et d'encourager les générations futures à utiliser la propriété industrielle comme outil pour le développement de l'innovation et de la créativité.

Morocco Awards, les marques à l'honneur (13 mai 2016)

Placée sous le thème «les marques marocaines, transcendent les frontières », la 7ème édition des Morocco-Awards a eu comme objectif de rendre hommage aux marques marocaines qui ont su s'imposer sur leur marché interne ainsi qu'à l'international en particulier en Afrique.

Les Prix et Trophées qui ont marqué cette édition sont: prix de la "marque de l'année", prix spécial centenaire de la propriété industrielle au Maroc, le trophée du "branding", de " l'innovation", de "la marque émergente et de la "marque locale" en plus du prix de la "marque qui se développe à l'international" avec un focus Afrique et le "prix du public" qui résulte d'un sondage d'opinion sur la marque préférée des marocains.

7 lauréats ont été récompensés par un jury de professionnels parmi les 72 marques candidates sur la base de critères d'évaluation qui portent notamment sur la stratégie de développement de la marque, la politique marketing, le degré d'innovation, les indicateurs de l'entreprise et son développement à l'export, les faits marquants de l'entreprise et la qualité du produit ou du service.

Remise du Prix de la marque de l'année, spécial centenaire

DG de l'OMPI, DG et Président des Offices de la PI lors de cérémonie de remise des trophées

Journée Signes Distinctifs (14 mai 2016)

Une rencontre qui a permis de réunir des experts nationaux et internationaux, venus du Burkina Faso, de l'Espagne et de la France, en vue de faire le point sur les potentialités et les enjeux des signes distinctifs (marques, indications géographiques, noms de domaine), comme outils adaptés au développement commercial, et de présenter des exemples de stratégies de valorisation des signes distinctifs notamment des indications géographiques,

Un deuxième volet traité lors de cette journée est le métier d'accompagnement des utilisateurs de la propriété industrielle et ce, à travers une table ronde qui a suscité la réflexion autour des trois axes de gestion de la propriété industrielle, à savoir: s'informer, se protéger et faire valoir ses droits.

Journée Brevet d'invention (16 mai 2016)

L'objectif est de mettre l'accent sur le rôle du brevet d'invention comme outil stratégique pour le développement technologique et ce, lors d'une conférence qui a connu la participation de professionnels de la R&D et de la propriété industrielle émanant de l'Allemagne, de l'Espagne, du Maroc et du Japon ainsi que des représentants du secteur privé et des acteurs de la recherche marocains et africains.

Cette journée a été marquée en outre par le lancement de la «Patent Marketplace», une bourse d'innovations qui a regroupé 31 porteurs de projets (22 marocains et 9 étrangers dont 4 africains) et des représentants de secteurs public et privé, pour un rapprochement entre les besoins du marché et les brevets existants.

Les secteurs d'activités phares de cette Marketplace sont :

- Industrie Métallurgique, Mécanique et Electromagnétique (IMME)
- Santé
- Agro-industrie
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Journée Design (17 mai 2016)

Trois activités principales ont été au rendez-vous pour mettre en avant le rôle que joue le Design comme actif de valeur au service de la compétitivité des entreprises :

- Une conférence associant les aspects techniques et juridiques de la protection et la gestion des Dessins et Modèles Industriels ainsi que ceux liés à la créativité, à la valorisation et à l'intégration du design comme outil stratégique au service de la compétitivité des entreprises.

- La clôture de la phase pilote du projet Namadij, mené en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Cette phase a permis d'accompagner 26 entreprises pour la mise en place d'une stratégie design basée sur la propriété industrielle.

• Des activités co-organisées par l'OMPIC, Groupe le Matin, le Designer Hicham Lahlou et Casa Moda Academy :

- Cérémonie de remise des prix «Africa Design Award» : Prix Design Concept, Prix «Femina», Prix Design Produit et Prix Young Designer. L'édition 2016 est placée sous le thème «L'Afrique du 21ème siècle : un pont entre tradition et innovation» et rentre dans le cadre des activités de la semaine «Casablanca IP Week». «Africa Design Award» est une initiative du Designer Hicham Lahlou, visant à mettre en exergue le talent et la créativité des acteurs du design arabes et africains.

- Défilé de Mode, placé sous le thème : « Mix de cultures Maroc-Afrique »

- Une exposition de création du Maroc et d'Afrique, a été organisée en marge du séminaire sur le design. Elle a connu la présentation de créations d'entreprises du projet Namadij, d'étudiants de Casa Moda Academy et de designers de renommée du Maroc et en provenance d'Afrique.

Journées Application des droits en matière de propriété industrielle (17-18 mai 2016)

Faisant partie des débats importants de la semaine «Casablanca IP Week», les questions liées à la défense des droits de propriété industrielle ont été abordées à travers trois rencontres :

• Atelier interrégional sur l'application des droits de propriété Industrielle, co-organisé avec l'OMPI et le JPO. Cet atelier a porté sur le cadre international de l'application des droits, les stratégies de lutte anti-contrefaçon, avec un focus sur les modèles marocain et japonais en matière de mesures aux frontières.

• Séminaire d'échange entre les acteurs nationaux, dont les membres du CONPIAC, et les partenaires internationaux (Espagne, France, Japon, OMD et OMPI) pour débattre les enjeux de la contrefaçon, le rôle du partenariat Public-Privé et les nouveaux défis pour une lutte efficace contre la contrefaçon.

• Atelier thématique, destiné au secteur des pièces de rechange automobile, et ce, en vue d'échanger sur l'approche initiée avec les professionnels nationaux du secteur, pour la labellisation des services de distribution des pièces de rechange automobiles non contrefaisantes, à travers la mise en place d'une marque collective de certification.

Présentation à Genève du Centenaire de la Propriété Industrielle au Maroc (6 octobre 2016)

100 ans 1916-2016 Propriété Industrielle au Maroc

Les célébrations du centenaire de la propriété industrielle au Maroc 1916-2016 se sont poursuivies à Genève par l'organisation d'une exposition portant sur l'évolution du système marocain de la propriété industrielle durant ses 100 ans d'existence.

Cette exposition, programmée en marge de la cinquante-sixième série de réunions des assemblées de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) tenue au siège de l'OMPI, s'est déroulée en présence de représentants émanant des 189 Etats membres de l'OMPI.

Elle a pour objectif de souligner la place importante qu'occupent le capital immatériel et la propriété industrielle dans le projet de développement économique et social du Maroc, et ce à travers les cinq périodes qui ont marqué l'histoire de la propriété industrielle au Maroc.

2. SIDE EVENT DE L'OMPIC À L'OCCASION DE LA COP 22

À l'occasion de la 22ème session de la Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22), l'OMPIC a organisé un Side Event labélisé COP22 portant sur la contribution de la propriété industrielle aux solutions pour le traitement des dérèglements et changements climatiques.

Ce Side Event qui a réuni plus de 250 personnes, émanant du Maroc, d'Europe et d'Asie a constitué une plateforme d'échange d'expériences et de débat via :

- Un séminaire de lancement, organisé le 10 novembre 2016, qui a permis d'aborder des exemples de stratégies nationales et de bonnes pratiques d'utilisation et de valorisation des actifs de propriété industrielle, pour stimuler le développement et la diffusion de solutions techniques respectueuses de l'environnement et celles permettant d'atténuer les changements climatiques.

- Trois tables rondes, organisées les 11 et 12 novembre 2016 en partenariat avec l'OMPI et l'INPI (France) pour mettre la lumière sur les évolutions technologiques qui se profilent en Afrique, à travers l'analyse de l'activité brevets et signes distinctifs notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau et de l'économie solidaire. Des exemples de solutions innovantes développées par les PME ont été en outre présentés lors de cet événement.

- Une IP Marketplace ouverte du 7 au 18 novembre au niveau du stand du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique dans l'espace innovation du site de la COP 22. Cette exposition comprend 47 solutions technologiques novatrices destinées à lutter contre le changement climatique et mises au point par des start-ups émanant du Maroc, de l'Afrique Sub-Saharienne, de l'Arabie Saoudite, de l'Egypte, de la France et de l'Espagne. Les solutions exposées sont organisées autour de 7 secteurs d'activités:

  - Applications industrielles basées sur la valorisation de l'énergie solaire

  - Stockage et valorisation de l'énergie éolienne, mécanique et hydromécanique

  - Matériaux, produits et équipements écologiques

  - Procédés et processus de traitement et d'économie de l'eau et de l'eau potable.

  - Production des composés alimentaires alternatifs avec application médicale, agroalimentaire

  - Valorisation industrielle des déchets avec des applications en tant que fertilisants, combustibles

  - Applications digitales pour le développement durable

Faisant également partie des activités du Side Event, la tenue de la 4ème réunion annuelle du comité consultatif de WIPO Green qui est un programme géré par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle dont le Maroc fait partie et qui a pour objectif de promouvoir la création et la valorisation de technologies dans le domaine du développement durable notamment à travers la mise en relation entre les fournisseurs et créateurs de ces technologies et les différents acheteurs dans le monde.

Cette réunion a vu la participation d'experts en matière de protection et de valorisation de l'innovation, émanant d'Australie, de la République de Corée, du Danemark, du Ghana, du Japon, du Maroc et de la Suisse. Les membres du comité consultatif de WIPO Green ont mis en exergue la forte contribution du Maroc à l'effort international de lutte contre les effets des changements climatiques. Les échanges ont porté en outre sur les activités du WIPO Green au titre de l'année 2016 et les objectifs stratégiques de l'année à venir.

3. PROJET NAMADIJ AU SERVICE DES PME CRÉATRICES DE DESIGN

Le projet Namadij, mené par l'OMPIC en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) vise à aider les entreprises à mettre en place une stratégie adaptée en matière de propriété industrielle et plus particulièrement en matière de Design.

La clôture de la phase pilote du projet qui a permis d'accompagner 26 entreprises marocaines dans la mise en place d'une stratégie de propriété industrielle adaptée, a été l'occasion d'annoncer le lancement, en collaboration avec les partenaires de Namadij, des prochaines étapes du projet visant à le pérenniser et à partager cette expérience pilote avec d'autres pays intéressés.

Lors de la participation de l'OMPIC au salon de Design «Index North Africa», un retour sur cette expérience pilote ainsi qu'une présentation de la suite du projet Namadij a été réalisée en faveur de designers, d'étudiants d'école de design et d'entreprises créatrices de design.

4. SÉMINAIRES JOURNÉES D'INFORMATION FOIRE ET SALON

D'autres activités d'accompagnement, de promotion et de sensibilisation sur le rôle de la propriété industrielle et commerciale ont été menées par l'OMPIC en 2016, à savoir :

- Atelier sur la loi 17-97 modifiée et complétée par la loi 23-13 en collaboration avec l'Association R&D Maroc, l'Union des Inventeurs Marocains et l'Association Marocaine de la Recherche et de l'Invention.

- Atelier de sensibilisation et d'information sur le brevet destiné aux enseignants chercheurs et chefs de laboratoires de l'université Hassan II de Casablanca.

- Journées d'information sur le thème : "les services aux entreprises et particulièrement les PME pour le développement régional" au profit des adhérents des CCIS d'El Jadida, Mohammedia et Settat.

- Sessions d'information organisées dans le cadre de la journée de l'innovation sur le rôle du système des brevets d'invention dans la promotion de l'innovation à l'ENSAM de Casablanca.

- Atelier sur l'importance de la propriété industrielle dans le business model des startups et sur la recherche dans les bases de données des brevets d'invention à l'EMI.

- Séminaire organisé par la fondation MASCIR sur «l'introduction au Maroc d'une nouvelle technologie 'Stirling' en rapport avec l'énergie solaire.

- Conférence organisée en partenariat avec l'Organisation Arabe du Développement Industriel et Minier (AIDMO) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) sous le thème «l'importance de la propriété industrielle dans le transfert technologique».

II. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

1. LES E-SERVICES DE L'OMPIC

	2012	2013	2014	2015	2016	2016/ 2015
Transactions	52 673	47 970	58 783	63 559	68 676	8%

Au cours de l'année 2016, l'OMPIC a enregistré 68.676 opérations effectuées en ligne contre 63.559 en 2015, soit un taux d'évolution de 8%.

Par ailleurs, le niveau d'utilisation de cette plateforme a enregistré une évolution du nombre de visites qui a atteint 428 134 en 2016 contre 359 324 en 2015, soit une augmentation de 19%.

Sur le plan de développement de nouveaux services en ligne, l'OMPIC a mis en place en 2016, cinq nouveaux services, il s'agit de :

- **E-datage :** Ce service permet de déposer en ligne une demande de datage qui consiste en l'attribution d'une date certaine à une création, idée ou concept relevant du domaine de la propriété intellectuelle et qui confère au déposant une preuve d'antériorité valable pour une période de cinq ans, à compter de la date de dépôt de la demande.

- **Directinfo mobile :** C'est une application mobile offrant la possibilité de consulter les informations relatives à toutes les entreprises immatriculées au Registre de Commerce: numéro de RC, lieu d'immatriculation, date de création, forme juridique, activité, capital,...

Cette application offre également un service de suivi en temps réel du traitement des demandes de Certificat Négatif et permet de télécharger le certificat lorsque la demande est accordée ou de consulter les motifs de rejet dans le cas contraire. L'application est disponible sur les deux plateformes Google Play Store et Apple App Store.

• **Paiement des annuités des brevets d'invention :** il s'agit d'un service en ligne permettant le paiement des droits annuels pour le maintien en vigueur des brevets d'invention.

• **Baromètre de la propriété industrielle et commerciale :** Cet outil décisionnel lancé dans sa version initiale en 2015 qui permettait la consultation de données statistiques sur les créations d'entreprises, a été enrichi au cours de l'année 2016.

Deux évolutions majeures ont ainsi été mises en ligne:

1- la production de statistiques et indicateurs sur les radiations des entreprises,

2- la fourniture de données statistiques sur l'activité relative à la protection de la propriété industrielle : brevets d'invention, marques et dessins et modèles industriels.

• **E-réclamation :** cette plateforme mise en ligne en juin 2016 pour recevoir et gérer les réclamations des usagers du service certificat négatif, a été étendue durant la même année pour prendre en charge les demandes relatives aux marques, services en ligne et identifiant commun de l'entreprise (ICE).

Il y a lieu de noter que les évolutions intégrées au niveau de la plateforme des «e-services » de l'OMPIC se font sur la base d'enquêtes de satisfaction menées par l'Office en vue de recueillir les remarques et les attentes de ses clients.

Evolution des services en ligne :

	Propriété industrielle et certificat négatif						
	CN	Marque	DMI	Brevets d'Invention	Renouvellement Marques	Renouvellement DMI	E-datage
2012	4189	992	*	*	*	*	*
2013	4947	1743	20	*	47	*	*
2014	9991	2268	42	*	257	5	*
2015	13578	2552	136	46	1452	57	*
2016	16974	2921	167	115	1939	41	10
2016/2015	25%	14%	23%	150%	34%	- 28%	*

Les services en ligne relatifs à la protection de la propriété industrielle et aux demandes de certificats négatifs ont connu, au cours de l'année 2016 et pour la majorité, une évolution à deux chiffres. En effet, les services qui ont connu le plus grand taux d'évolution par rapport à 2015 sont :

• Brevets d'invention : +150%

• Renouvellements de marques : +34%

• Demandes de certificats négatifs : +25%

• Dépôt de Dessins et Modèles Industriels : +23%

• Dépôt de marque : +14%

Services liés au Registre Central du Commerce (RCC)

	Consultations des informations sur les entreprises	Bilans & RACC	Statuts & PVs
2012	15840	29579	2073
2013	7810	30162	3241
2014	4360	37488	4372
2015	4013	37006	4719
2016	3646	36261	6602
2016/2015	-9%	-2%	40%

La consultation des documents financiers des entreprises (Etats de synthèse) continue à se placer en position de tête des services en ligne de l'OMPIC (plus de 52% par rapport à tous les services et 78% par rapport aux services RCC). Toutefois, ce service connait pour la deuxième année consécutive une légère diminution de l'ordre de 2%. Par ailleurs, la consultation des statuts et Procès-Verbaux ont connu une augmentation de 40% par rapport à 2015.

Par rapport aux Consultations des informations sur les entreprises, il y a lieu de noter que l'utilisation de ces services poursuit sa tendance baissière. Cette baisse s'explique par la mise à disposition, à titre gratuit, de la majorité de ces informations à travers la plateforme des services en ligne de l'OMPIC « Directinfo » ainsi que via l'application mobile.

2. LES ACTIVITÉS DE FORMATION DE L'ACADÉMIE MAROCAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE

L'année 2016 a connu l'organisation de 15 formations en présentiel au profit d'environ 160 participants marocains et étrangers, provenant des universités, de centres de R&D, d'entreprises, de chambres de commerce et de l'industrie, des offices nationaux de propriété industrielle (pays de l'Afrique) et de l'OMPIC.

Ces formations ont concerné notamment les aspects procéduraux des signes distinctifs, cadre légal de protection des titres de la propriété industrielle, management de la propriété industrielle et l'exploitation, contrats et accords en matière de propriété industrielle. D'autres formations sur les aspects de la propriété industrielle ont été programmées au profit des étudiants des facultés et écoles d'enseignement supérieur.

Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI)

L'AMAPIC a développé en 2015, en partenariat avec l'INPI France et l'OMPI, un Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI), pour répondre aux besoins des entreprises et des professionnels qui souhaitent développer leurs compétences dans le domaine de la propriété industrielle et améliorer leur efficacité dans la gestion et la valorisation des actifs immatériels.

En mai 2016 et dans le cadre de « Casablanca IP Week », l'OMPIC, l'INPI et l'OMPI ont signé un mémorandum d'entente sur la formation qui a pour objet d'établir un cadre général de coopération entre les Parties en vue de développer des formations en matière de propriété intellectuelle, au profit de stagiaires marocains et de représentants d'autres pays en développement et de pays moins avancés.

En septembre 2016, l'OMPIC, en collaboration avec ses partenaires (OMPI et INPI) a lancé la deuxième édition du CAPI en y apportant des nouveautés. En effet, le programme du CAPI 2016-2017 est structuré en deux parties : une première partie dite «tronc commun», organisée en 4 modules et visant à fournir une formation sur les notions de base. La deuxième partie vise à approfondir les connaissances acquises lors de la première partie de la formation tout en se focalisant sur l'une des deux spécialités Branding (2 modules) ou Technologie (2 modules).

La deuxième édition connait la participation de 24 candidats dont 10 représentants de pays africains (Burkina Faso, Congo, Mauritanie, Tunisie, Algérie, Cap-Vert, Gabon, Mali, Togo et Djibouti), 5 représentants d'entreprises marocaines, 5 représentants des chambres de commerce et de l'industrie et 4 représentants de l'OMPIC.

Formation en ligne

L'AMAPIC offre également des formations en ligne en matière de propriété intellectuelle et commerciale à travers les 25 modules en ligne disponibles sur la plateforme elearning de l'AMAPIC. En 2016, environ 460 participants aux cours en ligne, ont suivi les modules proposés et ont pu avoir leurs certificats d'achèvement de formation, contre 194 en 2015.

Les cours suivis en ligne sont répartis comme suit : 84 sur le module « Notions de base de la propriété intellectuelle », 65 sur le module « Marques : notions de base », 62 sur le module « Dessins et modèles industriels », 46 sur le module « Brevet d'invention : Notions de base », 44 sur le module « droit d'auteur », 37 sur le module « registre de commerce », 32 sur le module « Loi sur la propriété industrielle et procédures », 30 sur le module « noms commerciaux ».

Les formations en ligne développées par l'OMPIC intéressent plusieurs profils à savoir : chefs d'entreprises, étudiants et fonctionnaires. Par ailleurs, 82% des personnes suivant ces formations sont d'origine marocaine et proviennent de plusieurs régions du Maroc, le reste proviennent d'autres pays notamment africains (Algérie, Tunisie, Togo, Côte d'Ivoire, Sénégal, Djibouti, ...).

Formation interne

L'AMAPIC a également co-organisé en 2016 plusieurs activités de formation destinées au personnel de l'OMPIC, il s'agit principalement de :

• Formation des nouvelles recrues en type blended (en ligne et en présentiel) pour une initiation à la propriété industrielle et aux métiers de l'OMPIC.

• Coordination de l'inscription de deux cadres de l'OMPIC dans des masters de l'ECC.

• 6 inscriptions aux Masters développés par l'ISCAE, dont 3 sont en phase finale de leurs études.

• Cours d'anglais pour 30 cadres de l'OMPIC.

• Formation de 23 responsables et hors cadres sur le management du temps et des équipes.

• Formation de 6 ingénieurs sur les techniques d'examen des brevets d'invention,

• Formation de 18 ingénieurs informaticiens sur les outils de développement, administration des systèmes et bases de données et gestion de projet,

Master PI

Durant l'année 2016, l'AMAPIC a poursuivi ses activités de collaboration avec la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Hassan Premier de Settat (UH1S) en vue de la mise en place d'un master sur la propriété intellectuelle. Ce Master intitulé « Droits de la propriété intellectuelle » a obtenu l'accréditation du Ministère de l'enseignement supérieur en juillet 2016.

3. CENTRES DE SERVICES

Les centres de services de propriété industrielle et commerciale ouverts auprès des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services constituent des interfaces de l'OMPIC et permettent d'offrir aux adhérents de ces chambres, des services de proximité en matière de propriété industrielle et commerciale.

Activité des centres de services

Durant l'année 2016, 143 demandes de marque et 1172 demandes de certificat négatif ont été déposées auprès des onze centres de services opérationnels dans les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra, L'Oriental et Guelmim-Oued Noun. La répartition de cette activité se présente comme suit :

• La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Casablanca-Settat: 64 demandes de marque, 893 demandes de certificat négatif.

• La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services Rabat-Salé-Kenitra: 5 demandes de marque, 87 demandes de certificat négatif.

• La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de l'Oriental: 5 demandes de certificat négatif.

• La Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de Guelmim-Oued Noun: 101 demandes de certificat négatif.

• La Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc de Casablanca : 72 demandes de marque, 86 demandes de certificat négatif.

Signature des conventions de partenariat

L'année 2016 a été marquée en outre par la signature de cinq conventions portant sur la création des espaces de services de la propriété industrielle et commerciale au niveau des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services au niveau des régions de Souss-Massa et Guelmim-Oued Noun.

Trois avenants visent à renforcer le cadre d'accompagnement et de promotion en matière de propriété industrielle dans les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Sale-Kenitra et l'Oriental.

Organisation des sessions de formation au profit des CCIS

Quatre sessions de formation ont été organisées en 2016 en faveur des agents des CCIS de Casablanca-Settat, de L'Oriental, de Rabat-Salé-Kénitra, de Laâyoune-Saquia El Hamra, Dakhla-Oued Eddahab, Guelmim-Oued Noun, Souss-Massa, Daraa Tafilalt, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès, Béni mellal-Khénifra et Marrakech-Safi.

III. COOPERATION AU NIVEAU INTERNATIONAL

L'année 2016 a été marquée par la multiplication des activités de coopération au niveau international, notamment en ce qui concerne la coopération sud-sud. En effet, plus de 100 représentants de 26 pays africains, dont des Directeurs Généraux, responsables d'offices de propriété industrielle, des intervenants dans le domaine de la propriété industrielle, des inventeurs, des designers et entrepreneurs ont été accueillis par l'OMPIC, durant cette année, lors de visites d'étude ou des activités organisées dans le cadre de l'évènement « Casablanca IP Week », dont notamment :

Visite d'étude à l'OMPIC d'une délégation de Directeurs Généraux et responsables d'offices de propriété industrielle de 8 pays africains : Botswana, République démocratique du Congo, Ghana, Madagascar, Mali, Namibie, Niger et Nigeria. Cette visite, organisée du 6 au 8 septembre 2016, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI-Genève), avait pour objectif de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de gestion des marques, brevets d'invention et designs et en particulier de la stratégie de la propriété industrielle et commerciale 2016-2020 de l'OMPIC.

Organisation d'une visite d'études pour une délégation de Directeurs Généraux et responsables d'offices de propriété industrielle de 8 pays africains : Botswana, République Démocratique du Congo, Ghana, Madagascar, Mali, Namibie, Niger et Nigeria à l'OMPIC du 6 au 8 septembre 2016.

L'OMPIC a organisé en collaboration avec l'OMPI et l'INPI une formation sur les marques au profit de 16 personnes de 10 nationalités différentes (Afrique, Asie, Europe), cette formation a porté principalement sur les différents aspects du système des marques aux niveaux national, régional et international.

Visite d'étude sur le système des marques pour une délégation mauritanienne et ce du 27 au 29 Juillet 2016 au siège de l'OMPIC, organisée en collaboration avec l'OMPI.

Remise des certificats d'Animateur en Propriété Industrielle « CAPI » à la première promotion en mai 2016. Cette formation, étalée sur 6 mois et réalisée en partenariat avec l'INPI (France) et l'OMPI (Genève), avait connu la participation de 6 pays africains : Maroc, Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal et Tunisie. Pour la deuxième édition 2016-2017, 11 pays africains participent à cette formation, il s'agit de : Maroc, Algérie, Burkina Faso, Cap-Vert, Congo, Djibouti, Gabon, Mali, Mauritanie, Togo et Tunisie.

Dans le cadre de la COP 22 et en collaboration avec l'OMPI et l'INPI, 9 startups africaines ont été sélectionnées pour participer à l'IP Marketplace organisée par l'OMPIC en Green Zone. Cette IP Marketplace a connu la participation de 21 startups du Maroc, de la région arabe, de l'Afrique et de l'Europe.

Par ailleurs, Le Directeur Général de l'OMPIC a effectué deux missions d'évaluation à l'Office des Marques au Koweït et à l'Office des Marques en Arabie Saoudite. Ces missions ont été organisées en collaboration avec l'OMPI et avaient pour objectif d'identifier les besoins et les pistes pour la modernisation et l'amélioration de la gestion de la propriété industrielle.

S'agissant des programmes de coopération avec les organisations internationales, régionales et nationales de propriété industrielle, l'année 2016 a connu la réalisation des activités suivantes :

1. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), représenté par son Directeur Général, a présidé les 35ème et 36ème session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) tenues du 25 au 27 avril 2016 et du 17 au 19 octobre 2016 au siège de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à Genève.

A l'occasion de la célébration du centenaire de la propriété industrielle au Maroc, le Directeur Général de l'OMPI, a effectué une visite officielle au Maroc, les 12 et 13 mai 2016. A cette occasion, l'OMPIC et l'OMPI ont signé, le jeudi 12 Mai, au siège du Ministère de l'Industrie et du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, un mémorandum d'entente permettant de soutenir la mise en œuvre de la « stratégie de la Propriété Industrielle et Commerciale (PIC) 2016-2020 » et de renforcer le développement du système de propriété industrielle au Maroc.

L'OMPIC, l'OMPI et l'INPI ont également signé un Mémorandum d'Entente le 13 Mai 2016, visant à coordonner leurs efforts pour la mise en place d'activités de formation conjointes en vue du développement des compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'OMPI a également participé aux activités sur le design organisées dans le cadre de la semaine de la propriété industrielle «Casablanca IP Week». A cette occasion, la phase pilote du projet « Namadij » mené en collaboration avec l'OMPI, en faveur des entreprises créatrices de designs, a été clôturée.

En marge de la 56ème série de réunions des assemblées des états membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), tenue du 3 au 11 octobre 2016 à Genève, plusieurs rencontres ont été organisées entre l'OMPIC et l'OMPI, et plus particulièrement avec les services de l'OMPI en charge des secteurs suivants : Bureau Arabe, Bureau Afrique, secteur des marques et dessins et modèles industriels, secteur de l'infrastructure mondiale chargé des technologies de l'information et de communication, académie de l'OMPI, service chargé du programme Wipo Green, centre de médiation et d'arbitrage, service chargé des stratégies pour les universités.

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la propriété industrielle au Maroc et à l'occasion de la tenue de la 56ème série des réunions des assemblées des états membres de l'OMPI, une exposition sur «le centenaire de la propriété industrielle au Maroc» a été organisée au siège de l'OMPI à Genève et à laquelle ont pris part les délégations des états membres de l'OMPI participant aux assemblées générales.

L'OMPI a contribué aux activités organisées par l'OMPIC en marge de la COP 22, à travers notamment, la participation à l'IP Marketplace et à la conférence et aux tables rondes en rapport avec le développement durable. La 4ème réunion annuelle du comité consultatif de WIPO Green a été organisée par l'OMPIC et l'OMPI à Marrakech, le 12 novembre 2016, en marge de la COP 22. Cette rencontre a connu la participation d'experts en matière de protection et de valorisation de l'innovation, émanant d'Australie, de la République de Corée, du Danemark, du Ghana, du Japon, du Maroc et de la Suisse.

2. ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)

L'OAPI a pris part aux activités organisées par l'OMPIC dans le cadre de la semaine de la propriété industrielle «Casablanca IP Week» du 13 au 18 Mai 2016.

L'OMPIC et l'OAPI ont tenu leur 5ème session de la Commission Mixte le 19 septembre 2016 au siège de l'OMPIC à Casablanca, lors de cette réunion les deux offices ont réaffirmé la volonté de développer les activités de coopération notamment dans les domaines liés aux aspects stratégiques de la propriété industrielle, la formation, la promotion de la propriété industrielle, la valorisation des brevets d'invention, le système de Madrid.

En marge de cette réunion, une visite d'étude d'une délégation de l'OAPI a été organisée pour s'imprégner de l'expérience de l'OMPIC en matière de gestion des marques internationales et ce les 20 et 21 septembre 2016.

L'OMPIC a également participé, en tant qu'observateur, à la 56ème réunion du Conseil d'Administration de l'OAPI qui a été tenue les 6 et 7 Décembre 2016 à Nouakchott en Mauritanie.

Tenue de la 5ème réunion de la Commission Mixte sur la propriété industrielle, entre l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), le 19 septembre 2016 au siège de l'OMPIC à Casablanca.

3. OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)

Durant l'année 2016, l'OMPIC et l'OEB ont poursuivi leur programme de coopération initié depuis plusieurs années et qui porte en particulier sur la formation des examinateurs, l'échange de données, le partage d'expérience dans le domaine des outils informatiques,....

L'OEB a ainsi participé aux activités de la semaine de la propriété industrielle « Casablanca IP Week » et au lancement de la Patent Marketplace, le 16 Mai 2016 au siège de l'OMPIC. Un atelier d'échange sur les procédures d'examen a été organisé avec des offices de brevets, en marge de Casablanca IP Week.

L'OMPIC et l'OEB ont également tenu la 2ème session de la Commission Mixte, le 8 septembre 2016 à Munich. Les travaux de cette réunion ont porté notamment sur le système de validation, les projets de coopération de l'OEB avec ses états membres et les perspectives pour la coopération OEB–OMPIC, la possibilité de participation d'inventeurs marocains au prix de l'inventeur européen et la participation de l'OEB à la COP 22.

4. OFFICE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EUIPO)

En marge de la 56ème série des réunions des assemblées des états membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), tenue du 3 au 11 octobre 2016 à Genève, une rencontre a été organisée entre l'OMPIC et l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO). Cette réunion a porté sur la présentation des grandes lignes des stratégies de développement de l'OMPIC et de l'EUIPO récemment adoptées par les deux offices et la réflexion sur les futures activités de coopération dans le domaine des technologies de l'information, la lutte contre la contrefaçon et la formation.

5. OFFICES DES PAYS MEMBRES DE L'ACCORD D'AGADIR

Les offices de propriété industrielle des pays membres de l'Accord d'Agadir et l'Unité Technique de cet Accord ont tenu une réunion le 16 Mai 2016 au siège de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). L'objet de la réunion a porté sur l'évaluation des activités de coopération en 2015 et l'adoption du programme pour la période 2016-2017 qui s'articulera autour de l'échange d'expériences en matière de procédures, l'organisation d'activités de sensibilisation au profit des entreprises et les stratégies de propriété industrielle au niveau des universités et centres de recherche.

En marge de la 56ème série des réunions des assemblées des états membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), tenue du 3 au 11 octobre 2016 à Genève, une rencontre a été organisée en collaboration avec le Bureau arabe de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle entre l'OMPIC et les Pays Membres de l'Accord d'Agadir. À cette occasion, les offices ont discuté de certaines activités inscrites dans leur programme de coopération pour lesquelles le soutien de l'OMPI et du bureau arabe a été sollicité, notamment, l'élaboration d'un guide sur les mécanismes de lutte contre la contrefaçon.

6. OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE (SIPO - CHINE)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Office National de la Propriété Intellectuelle de la République Populaire de Chine (State Intellectual Property Office, SIPO) ont tenu la 2ème commission mixte du 23 au 25 Mars 2016 à Pékin et Tianjin (Chine).

À cette occasion, plusieurs sujets ont été abordés particulièrement sur les évolutions récentes des systèmes de la propriété industrielle au Maroc et en Chine, ainsi que les axes de collaboration qui peuvent appuyer la mise en œuvre de la stratégie marocaine de la propriété industrielle et commerciale pour la période 2016-2020, notamment la régionalisation, les activités d'examen des brevets d'invention et les mécanismes alternatifs de résolution des litiges.

Le SIPO a également participé aux activités de la semaine de la propriété industrielle « Casablanca IP Week ». Les deux offices ont tenu à cette occasion une réunion d'échange sur leurs activités de coopération.

En marge de la 56ème série des réunions des assemblées des états membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), tenue du 3 au 11 octobre 2016 à Genève, une rencontre a été organisée entre l'OMPIC et l'Office des Brevets de la République Populaire de Chine (SIPO), et qui a permis d'aborder les derniers développements en matière de propriété industrielle en Chine et au Maroc et avait pour objet d'examiner les activités de coopération qui s'articulent autour de : la formation des examinateurs, le partage des outils et activités d'examen (CPES et PPH), la coopération entre les offices régionaux,...

Tenue de la 2ème commission mixte entre l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Office National de la Propriété Intellectuelle de la République Populaire de Chine (State Intellectual Property Office SIPO), du 23 au 25 mars 2016 à Pékin et Tianjin (Chine).

7. OFFICE SAOUDIEN DES BREVETS (SPO)

L'Office Saoudien des Brevets a participé aux activités de la semaine de la propriété industrielle « Casablanca IP Week ».

En marge de la 56ème série des réunions des assemblées des états membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), tenue du 3 au 11 octobre 2016 à Genève, une rencontre a été organisée entre l'OMPIC et l'Office des Brevets du Royaume de l'Arabie Saoudite (SPO), pendant laquelle les deux parties ont passé en revue le programme de coopération entre les deux offices, en particulier : l'échange entre les examinateurs des brevets d'invention, les approches qualité et la diffusion de l'information brevet à travers la plateforme ArabPat.

Les deux offices ont également tenu durant l'année 2016 plusieurs réunions par vidéo conférence en vue d'échanger sur les pratiques des deux offices en matière d'examen des brevets d'invention, de la publication, de l'approche qualité et satisfaction des clients, des services en ligne.

8. INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI, FRANCE)

L'OMPIC, l'INPI et l'OMPI ont procédé à la signature d'un Mémorandum d'Entente, le 13 Mai 2016, pour la mise en place d'activités de formation conjointes en vue du développement des compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle. Dans ce cadre, deux éditions du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle ont été mises en place l'édition 2015-2016 et l'édition 2016-2017.

Rencontre entre Moulay Hafid Elalamy, Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique et Monsieur Richard Yung, Membre du Sénat Français et Président du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC-France), le 19 septembre 2016, à l'OMPIC. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat établie en mai 2015 entre le Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon marocain (CONPIAC) et le CNAC.

La 1ère session du Comité de Direction Mixte OMPIC/INPI s'est tenue le 14 mai 2016 à Casablanca, en marge de la participation de l'INPI à la semaine de la propriété industrielle « Casablanca IP Week ». Les points examinés ont porté sur :

- Echange de vues sur les nouvelles stratégies adoptées par les deux organismes ;
- Echange sur les activités des différentes directions et pôles des deux offices ;
- Activités futures du programme de coopération.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat établie en mai 2015 entre le Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon marocain (CONPIAC) et le CNAC, le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique a reçu le 19 septembre 2016, au siège de l'OMPIC, le Président du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC-France).

L'INPI a contribué aux activités organisées par l'OMPIC en marge de la COP 22, à travers notamment, la participation à l'IP Marketplace et à la conférence et aux tables rondes en rapport avec le développement durable.

Tenue d'une réunion de travail en vue de faire le point sur les actions de coopération entre les comités du CONPIAC marocain et CNAC français, le 19 septembre 2016, à l'OMPIC.

9. OFFICE ESPAGNOL DES BREVETS ET DES MARQUES (OEPM)

L'OMPIC et l'OEPM ont signé, le 16 Mai 2016 à Casablanca, un Mémorandum d'Entente dit Patent Prosecution Highway (PPH) visant à mettre en place un traitement accéléré des demandes de brevet en vue d'offrir aux déposants un service d'examen rapide, peu coûteux et de haute qualité.

Les deux offices ont tenu à cette occasion une réunion d'échange sur leurs activités de coopération.

En marge de la 56ème série des réunions des assemblées des états membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), tenue du 3 au 11 octobre 2016 à Genève, une rencontre a été organisée entre l'OMPIC et l'Office Espagnol des Marques et des Brevets et a été l'occasion de s'arrêter sur les réalisations des deux offices en matière de coopération et en particulier la signature du PPH en mai 2016. Les deux directeurs généraux ont convenu de poursuivre leur programme de coopération notamment les activités relatives à l'échange entre examinateurs marques et brevets d'invention, la communication sur les services fournis par les deux offices au profit des déposants marocains et espagnols, la participation à la Patent Marketplace organisée en marge de la COP22.

10. OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO)

L'Office Japonais des Brevets a contribué en partenariat avec l'OMPI, l'OMPIC et l'INPI dans l'organisation d'une conférence interrégionale sous le thème : «Développement d'une politique et stratégie de propriété intellectuelle et de l'innovation dans les universités et institutions publiques de recherche et développement pour un transfert de technologie vers le secteur industriel : créer un cercle vertueux » les 11 et 12 Mai 2016 au siège de l'OMPIC. Cette conférence a connu la participation de 23 pays.

Le JPO a également contribué avec l'OMPIC et l'OMPI dans l'organisation d'un atelier interrégional sur l'application des droits de propriété intellectuelle pour les autorités douanières, les 17 et 18 Mai 2016 au siège de l'OMPIC. Cet atelier a connu la participation de 11 pays.

Ces activités ont été organisées en marge de la semaine de la propriété industrielle «Casablanca IP Week» en présence des représentants de l'Office Japonais des Brevets.

11. OFFICE DES BREVETS ET DES MARQUES DES ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

L'OMPIC et l'Office Américain des brevets et des marques (USPTO) ont poursuivi leur programme d'échanges sur les pratiques d'examen des brevets d'invention et ce dans la perspective de mise en place du projet pilote 'Patent Prosecution Highway' (PPH) entre les deux offices. L'objectif étant de faire bénéficier les déposants de brevets d'invention d'une procédure d'examen accéléré.

IV. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION

1. ACTIVITÉS LIÉES AU RÉSEAU DE CENTRES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES (TISC)

Le Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) a pour objectif de promouvoir l'utilisation du système de brevets à travers un accompagnement de proximité et adapté aux besoins des utilisateurs. Ce réseau s'appuie sur 54 points focaux hébergés par 40 organisations appartenant aux universités, centres de R&D, centres techniques & représentations d'entreprises sur l'ensemble du territoire du Royaume.

A. Pérennisation des activités du réseau TISC

Lors de la dernière réunion du comité de suivi du réseau TISC, il a été convenu de procéder à la transformation du réseau TISC en vue de pérenniser ses activités. A cet effet, une nouvelle convention et un business plan ont été préparés pour opérationnaliser cette transformation qui a touché les volets métiers, organisationnel et financier. L'offre de service est élargie pour faciliter et accélérer le processus de la valorisation et de la commercialisation des inventions au profit des membres actuels du réseau TISC. Les aspects administratifs de la nouvelle organisation sont en cours de consultation avec le Ministère des finances et de l'économie.

B. Actions de veille technologique

L'OMPIC, la fondation MASCIR et la division TISC de l'OMPI ont réalisé une étude de cartographie des brevets sur les micro-algues pour identifier les tendances technologiques et les acteurs industriels et académiques opérant dans ce domaine. Cette étude est un outil de veille technologique et d'aide à la décision à l'attention des départements R&D, décideurs, responsables de l'innovation et des directions générales intéressés par la valorisation des micro-algues.

C. Renforcement des capacités

Patent Market Place

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) a organisé la 1ère édition de Patent Marketplace, et ce le 16 Mai 2016 à Casablanca. La Patent Marketplace est une plateforme qui vise une meilleure adéquation entre les besoins du marché et les brevets existants.

Les brevets exposés à la Patent Marketplace totalisent 39 inventions dans les secteurs Santé, Industries mécaniques, NTIC, Agro-industriel, Ecotechnologie et Génie civile, appartenant aux universités, entreprises, centres de R&D et particuliers et émanant du Maroc, Espagne, France, Sénégal, Burkina-Faso et Bénin.

Les exposants à cette patent Marketplace ont bénéficié d'un accompagnement pour la préparation des business model relatifs à leurs inventions et d'une formation sur les techniques de Pitch.

Programme d'assistances aux inventeurs «PROBONO»

Le Maroc a rejoint le programme PROBONO qui est une initiative commune lancée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et le Forum économique mondial, avec l'appui et la contribution de certaines entreprises et cabinets de conseil du monde.

L'objectif de ce programme est d'assister les inventeurs et les PME dans les pays en voie de développement en matière de protection de brevet à travers des partenariats ciblés avec des cabinets mandataires qui offrent une assistance juridique en matière de protection par brevet à titre gratuit.

L'OMPIC a lancé le premier appel à projets à travers les points focaux TISC le 1 juin 2016 pour la sélection des inventeurs éligibles à ce programme. A cet effet, deux inventeurs ont été sélectionnés pour bénéficier d'une assistance gratuite à travers des cabinets en PI locaux.

Formations et séminaires

• Une formation avancée en line de l'OMPI a été organisée au profit de la communauté TISC au Maroc et a porté sur plusieurs thématiques relatives à la propriété intellectuelle. 316 participants sont inscrits à cette formation qui a été organisée en étroite collaboration avec les responsables des points focaux TISC

• Organisation d'un séminaire sur les nouvelles dispositions de la loi 23.13 ainsi que sur la nouvelle procédure de traitement des demandes de brevets en collaboration avec l'association marocaine de la recherche et des inventions et l'union des inventeurs marocains

• Trois visites d'études organisées pour des délégations africaines à l'OMPIC et au réseau TISC

• Organisation des réunions de suivi des activités des points focaux TISC (CND, UNIVERSIAPOLIS, UIZ, ENSA Agadir)

• Participation à 6 rencontres d'innovation et de la recherche scientifique organisées par les membres du réseau TISC (MESRSFC, ENSAM, UH1, UH2C, UCD, MASCIR).

2. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENTS DE PARTENARIATS

L'OMPIC a tenu une réunion le 16 mars 2016 avec le président de la confédération marocaine de la PME et TPE pour identifier les axes de coopération autour de l'utilisation des brevets par les entreprises membres de cette confédération.

Par ailleurs, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) a procédé à la signature d'une convention de partenariat le 13 Mai 2016 avec l'Association R&D Maroc, l'Association Marocaine de la Recherche et de l'Innovation (AMRI) et L'Union des Inventeurs au Maroc (UIM) en vue d'accompagner les inventeurs à la bonne utilisation du système de brevets.

L'ensemble des données, rapports et statistiques sur les activités du réseau TISC sont accessibles sur le site web (**http://www.tisc.ma**).

V. ACTIONS AVEC LES UNIVERSITES, LES CENTRES DE RECHERCHE ET LES CLUSTERS

1. MISE EN PLACE D'UNE AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONAL (ADI) SELON LE TRAITÉ DE BUDAPEST

Dans le cadre du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, auquel le Maroc a adhéré le 20 juillet 2011, le processus d'acquisition du statut d'ADI par la collection de culture hébergée au Laboratoire de Microbiologie et Biologie Moléculaire (LMBM) relevant du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) a été poursuivi.

En effet, une visite au LMBM d'un expert de la Coleccion Española de Cultivos Tipo (CECT), une ADI espagnole en activité depuis plus de 20 ans, a été coordonnée par l'OMPIC et l'OMPI. Cette mission a affirmé la capacité du LMBM à assumer pleinement le rôle d'une ADI de par qu'il est la seule collections de cultures organisée au Maroc et reconnue à l'échelle internationale, et du fait qu'il dispose du personnel et installations nécessaires à l'accomplissement des tâches scientifiques et administratives qui lui incomberait au sens du traité de Budapest.

2. PROMOTION DE L'INNOVATION ET VALORISATION DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Dans le cadre de la promotion de l'innovation, de la créativité et de la valorisation des résultats de la recherche scientifique dans les universités marocaines et les centres de recherche, l'OMPIC a mené des actions de formation, d'information et de sensibilisation auprès des établissements universitaires et des centres de recherche dont notamment :

•Organisation des réunions de suivi et de relance de l'activité brevets au niveau des universités Hassan II Casablanca, Université Ibn Zohr Agadir et UNIVERSIAPOLIS.

• Organisation d'une réunion, le 12 avril 2016, en collaboration avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour les vices présidents chargés de la recherche scientifique en vue de booster les dépôts de brevets au niveau des universités marocaines.

• Entretien d'évaluation de la nouveauté avec les porteurs des projets prototypes participant dans la 1ere édition de la compétition PROTOTOP organisée par la cité d'innovation de l'USMBA de Fès le 27/05/2016.

• Participation au concours national de l'innovation à l'EMI.

• Participation aux travaux de l'atelier d'élaboration d'une Stratégie nationale pour la valorisation des ressources génétiques microbiennes, organisée par le Réseau de Recherche et de Valorisation des Ressources Génétiques Microbiennes Marocaines (ReVaRGeM) en collaboration avec CNRST.

• Animation des séances d'information et de sensibilisation sur le système de brevets au profit de fondation Mascir, EMI, faculté des sciences Ben M'SIK, ENSEM, ESITH et incubateur BIDAYA.

VI. LEGISLATION ET REGLEMENTATION RELATIVES A LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi n°23-13, l'OMPIC a publié la première liste des conseillers en propriété industrielle et ce conformément à l'article 4.11 de cette loi. En effet, cette liste publiée le 7 avril 2016, concerne 23 conseillers en propriété industrielle, dont 6 exerçant en qualité d'assistant.

Par ailleurs, la loi n°133-12 relative aux signes distinctifs des produits de l'artisanat a été publiée au bulletin officiel n°6466 du 19 mai 2016. Cette loi permettra de rehausser le niveau de protection des produits de l'artisanat via le système sui generis des indications géographiques et appellations d'origine.

A l'instar de la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques, la loi n°133-12 a institué une commission nationale des signes distinctifs des produits de l'artisanat. Cette commission émet son avis concernant la reconnaissance des signes distinctifs, ainsi que l'octroi des autorisations pour les organismes chargés d'homologuer et de contrôler les cahiers des charges des groupements porteurs d'indications géographiques ou appellations d'origine.

VII. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION

Durant l'année 2016, les projets de développement du système d'information de l'OMPIC ont été poursuivis et axés autour des points suivants :

• Réalisation d'une application mobile DirectInfo, permettant le suivi de formalités des demandes de certificats négatifs et la consultation des informations légales sur les entreprises ;

• Lancement en ligne du baromètre de l'OMPIC sur le Registre Central du Commerce (RCC) et le Registre de la Propriété Industrielle au Maroc : www.barometreompic.ma ;

• Lancement du service en ligne de paiement des annuités des brevets ;

• Réalisation de la nouvelle charte graphique du site DirectInfo et lancement de la refonte du portail des services en ligne;

• Mise en place de la plateforme de réclamation en ligne : http://reclamation.ompic.ma ;

• Assistance et traitement des réclamations sur l'identifiant commun de l'entreprise déclarées sur la plateforme www.ice.gov.ma ;

• Evolution du système automatique de traitement des bilans d'entreprises centralisées à l'OMPIC par l'intégration de deux nouveaux tableaux : « Tableau des titres de participation » et « Détail de la taxe sur la valeur ajoutée » ;

• Réalisation d'une application d'extraction et de traitement automatique des données des brevets européens validés au Maroc.

• Réalisation de la deuxième phase du projet de renforcement de l'infrastructure Réseau/Sécurité par la mise en place d'un système de gestion des incidents de sécurité (SIEM) et la mise en place d'une nouvelle solution antispam;

• Mise à niveau de la plateforme de Sauvegarde/Restauration par l'intégration d'une solution d'administration centralisée des politiques de sauvegarde et génération automatique de rapports ;

• Refonte de la plateforme Réseau/Switching de l'Office par l'intégration de switchs haut débit et d'une solution d'administration centralisée ;

• Lancement du projet de mise en place d'une solution de fédération et virtualisation du stockage;

• Lancement de la refonte du système de supervision de l'infrastructure informatique de l'Office.

VIII. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL POUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET ANTI-CONTREFAÇON (CONPIAC)

Les réalisations phares du CONPIAC durant l'année 2016, se présentent comme suit :

En termes d'information et de sensibilisation liées à l'application des droits de propriété industrielle et à la lutte contre la contrefaçon, des rencontres ont eu lieu les 17, 18 et 19 mai 2016, à l'occasion de la semaine « Casablanca IP Week », et qui ont réuni :

• Les douaniers marocains ainsi que des représentants de douanes de 11 pays africains dans le cadre d'un atelier interrégional sur l'application des droits de propriété Industrielle, co-organisé par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en collaboration avec l'Office Japonais des Brevets (JPO). Cet atelier a été suivi le 19 mai 2016 d'une visite de terrain à la zone Fret de l'Aéroport Mohamed V, portant sur du système de contrôle des marchandises dans le cadre de la procédure des mesures aux frontières permettant la suspension par la Douane des marchandises soupçonnées de contrefaçon.

• Les acteurs nationaux dont les membres du Comité National pour la Propriété Industrielle et Anti-Contrefaçon (CONPIAC), et les partenaires internationaux (Espagne, France, Japon, l'Organisation Mondiale des Douanes OMD et OMPI) dans le cadre d'un séminaire d'échange pour débattre les enjeux de la contrefaçon, le rôle du partenariat Public-Privé et les nouveaux défis pour une lutte efficace contre la contrefaçon.

• Les entreprises du secteur des pièces de rechange automobile, en vue d'échanger sur l'approche initiée avec les professionnels nationaux du secteur pour la labellisation des services de distribution des pièces de rechange automobiles non contrefaisantes, à travers la mise en place d'une marque collective de certification.

En outre, l'OMPIC a été représenté lors d'un atelier sur la contrefaçon des pièces détachées dans le secteur automobile organisé par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc et le consulat de France à Tanger en date du 18 octobre 2016.

L'OMPIC a également participé à la conférence internationale de l'OMPI sur la promotion du respect de la propriété industrielle « Stimuler l'innovation et la créativité », organisée à Shanghai (Chine) les 17 et 18 novembre 2016. Lors des débats, l'OMPIC a eu l'occasion d'informer sur les activités du CONPIAC et le rôle de coordination joué par ce comité en tant qu'acteur dans l'application des droits de propriété industrielle.

Pour ce qui est des actions de coopération, une rencontre s'est tenue entre le CONPIAC et le CNAC (Comité National Anti-Contrefaçon Français) en date du 19 septembre 2016 au siège de l'OMPIC. Cette rencontre a porté notamment sur les réalisations et les axes de coopération des deux comités, en particulier : les formations organisées au profit des autorités en charge de l'application des droits de propriété intellectuelle, portant notamment sur les techniques opérées dans la lutte contre la contrefaçon (à savoir : l'analyse des données, le ciblage, l'identification technique des produits contrefaits...), le partage d'expériences et d'informations entre les deux comités notamment dans les domaines d'études sur les incidences économiques de la contrefaçon ainsi que la coordination des actions anti-contrefaçon aussi bien au niveau euro-méditerranéen qu'africain.

Par ailleurs, et suite aux recommandations issues de l'étude sur les incidences économiques de la contrefaçon réalisée en 2012, une approche sectorielle est initiée avec les professionnels du secteur des pièces de rechange automobile et les acteurs concernée par la lutte contre la contrefaçon pour la labellisation des services de distribution des pièces de rechange automobiles non contrefaisantes, à travers la mise en place d'une marque collective de certification.

RESSOURCES
ET INFRASTRUCTURES

RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES

I. RESSOURCES HUMAINES

En 2016, les indicateurs Ressources Humains ont été caractérisés par :

- Un taux d'encadrement de 89% de l'effectif ;
- Une légère diminution de la parité hommes-femmes qui est passée de 55% à 52% en 2016, avec 61 femmes et 57 hommes ;
- Une légère évolution de l'âge moyen, qui est passé à 36,6 ans à fin 2016 contre 36,3 ans à fin 2015.

Aussi, l'année 2016 a connu :

Le recrutement de douze (12) personnes ramenant l'effectif à 118 employés, soit une répartition des effectifs comme suit :

- 22 hors cadres;
- 63 cadres de 2ème catégorie;
- 20 cadres de 1ère catégorie;
- 4 hautes maitrises;
- 9 maitrises;

La promotion de 10 personnes :

- 3 cadre de 2ème catégorie au grade de hors cadre ;
- 5 cadres de 1ère catégorie au grade de cadre 2ème catégorie ;
- 1 agent de haute maitrise à cadre de 1ère catégorie ;
- 1 agent d'exécution au grade d'agent de maîtrise.

II. RESSOURCES FINANCIERES

1. RECETTES D'EXPLOITATION

Services	Réalisations 2016	Part 2016	Réalisations 2015	Part 2015	Variation 2016/2015
Marques	30 073 564.55	40.9%	26 000 240.00	38%	16%
Brevet d'invention	17 575 676.48	24%	18 152 086.10	27%	-3%
Nom commercial	14 777 280.00	20.1%	14 071 470.00	21%	5%
Prestations d'information en matière de PIC	6 982 819.28	9.5%	6 522 282.00	10%	7%
Opérations postérieures	1 773 480.00	2.4%	1 675 080.00	2%	6%
Dessins et modèles industriels	1 743 207.96	2.4%	1 652 117.83	2%	6%
AMAPIC	526 200.00	0.7%	325 800.00	0%	62%
Droits de transmission	47 700.00	0%	52 200.00	0%	-9 %
Indications géographiques et Appellations d'origine	3 600.00	0%	15 600.00	0%	-77%
Protection temporaire aux expositions et datage des créations	1 680.00	0%	240.00	0%	0%
TOTAL	**73 505 208.27**	**100%**	**68 467 115.93**	**100%**	**7.4%**

La comptabilisation des recettes d'exploitation au titre de l'exercice 2016 – à la date d'édition de ce rapport, en attendant la finalisation des travaux comptables de clôture – fait ressortir une évolution de 7.4% par rapport à l'année 2015.

Cette croissance est due principalement à :

• L'évolution de 16% des recettes des marques, vu l'augmentation du volume des dépôts nationaux qui a enregistré un taux d'évolution de 17% par rapport à 2015 ainsi que la progression des produits relatifs aux renouvellements des marques +46%.

• L'évolution de 5% des recettes des noms commerciaux qui représentent 20% du total des recettes de l'OMPIC.

Aussi, 2016 a connu l'évolution de 38% des recettes des services en ligne via **www.directinfo.ma** . Elles constituent 15% du total des recettes.

Situation d'exécution budgétaire

	Crédits ouverts	Engagements	Taux d'exécution
Dépenses de Fonctionnement	60 272 500,00	57 361 179,07	95%
Dépenses d'investissement	26 542 000,00	24 549 792,86	92%
TOTAL	86 814 500,00	81 910 971,93	94%

La situation d'exécution budgétaire de l'exercice 2016 présente un taux d'engagement global de 94% avec un montant de 81.9MDH, enregistrant ainsi une augmentation de 30% par rapport à l'année 2015.

Les principaux engagements des dépenses d'exploitation concernent :

• Les charges du personnel avec une part de 46.72% et un taux d'exécution de 98.45%

• Les impôts et taxes avec une part de 25% et un taux d'exécution de 96%.

• Les autres charges externes avec une part de 21.48% et un taux d'exécution de 92%.

Quant aux dépenses d'investissement, l'essentiel des engagements porte sur les immobilisations incorporelles (honoraires d'architectes, droit de licences et logiciels, constitution et alimentation de la base de données, organisation de Casablanca IP WEEK, participation à la cop 22....).

En ce qui concerne la situation des paiements, l'OMPIC a procédé au paiement de 80% des engagements budgétaires avec un montant de 65.43 MDH, enregistrant ainsi une augmentation de 26.43% par rapport à l'année 2015.

III. AUDIT

L'activité Audit interne a enregistré en 2016 la réalisation des actions suivantes :

Travaux du comité d'audit

Le comité d'audit de l'OMPIC a tenu deux réunions en 2016.
La première réunion tenue le 04 janvier 2016 a porté sur les points suivants :

1. Examen de la cartographie des risques de l'OMPIC.

2. Bilan de l'activité audit Interne 2015.

3. Examen de la matrice de recommandations des organes de contrôle.

La deuxième réunion s'est tenue le 06 juin 2016 et a porté sur les points suivants :

1. Examen de l'arrêté des comptes clos au 31/12/2015.

2. Examen du rapport de synthèse de l'auditeur externe au sujet des comptes et du contrôle interne.

3. Examen de la cartographie des risques de l'OMPIC.

4. Examen du projet de manuel de procédures comptables.

5. Examen de la matrice de suivi des recommandations des organes de contrôle.

6. Respect des délais de paiement fournisseurs et clients.

L'audit des comptes de l'exercice 2015

Le bilan des travaux du comité d'audit a fait l'objet d'une présentation lors de la 25ème réunion du Conseil d'Administration de l'OMPIC tenue en juin 2016.

Comme chaque année, les comptes de l'OMPIC sont audités par un cabinet indépendant. Sa mission consiste en l'évaluation et l'appréciation du dispositif du contrôle interne ainsi que l'audit des états financiers et des états d'exécution budgétaire.

Le résultat de cette mission a été conclu par une certification des comptes sans réserves.

L'audit des antennes régionales

Dans le cadre du programme annuel d'audit des cellules régionales, des missions d'audit de gestion ont été réalisées au cours de l'année 2016. En effet, 6 antennes ont été auditées.

Ces missions ont pour objectifs de vérifier la conformité des procédures relatives au front offices et aux dépôts des titres de propriété industrielle et commerciale par rapport aux dispositions de la loi et aux exigences des référentiels de l'Office et d'identifier les pistes d'amélioration.

IV. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2016, a connu la tenue de deux réunions du Conseil d'Administration. La première réunion tenue le 18 janvier 2016 a porté sur les points suivants :

1. Approbation du Procès-verbal de la 23ème réunion du Conseil d'Administration.

2. Rapport d'activité de l'année 2015.

3. Bilan de clôture du contrat d'objectifs «Horizon 2015».

4. Cartographie des risques de l'OMPIC.

5. Stratégie de la Propriété Industrielle et Commerciale (2016-2020).

6. Projet d'organigramme.

7. Amendement de la décision des tarifs de l'OMPIC.

8. Plan d'action et budget 2016.

9. Divers.

Quant à la deuxième, tenue le 22 juin 2016, elle a porté sur les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la 24ème réunion du Conseil d'Administration.

2. Point sur l'activité des cinq premiers mois de l'année 2016.

3. Présentation du rapport d'audit sur les comptes de l'exercice écoulé.

4. Présentation des travaux du Comité d'Audit.

5. Présentation des projets 2016 de la stratégie de la propriété Industrielle et Commerciale « 2016-2020 ».

6. Divers.

OMPIC

Route de Nouasseur, RS 114, Km 9.5
BP 8072 Casa - Oasis - Casablanca
www.ompic.ma